



2021

RAPPORT

ANNUEL



icrc
IMMIGRATION CONSULTANTS OF
CANADA REGULATORY COUNCIL



crcic
CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES
CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

Le CRCIC est l'organisme d'autoréglementation national qui promeut et protège l'intérêt public en encadrant les consultants en immigration et en citoyenneté et les conseillers d'étudiants étrangers réglementés. Désigné par le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, le CRCIC a commencé à réglementer les consultants en immigration en 2011 et, en 2015, les consultants en citoyenneté et les conseillers d'étudiants étrangers.

© 2021

Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (CRCIC)

www.icccrc-crcic.ca

Siège social

5500 North Service Road
bureau 1002
Burlington (Ontario)
L7L 6W6

Saint-Laurent

100, boulevard Alexis-Nihon
bureau 592
Saint-Laurent (Québec)
H4M 2P1



Table des matières

Message du président du conseil d'administration	4
Message du président et chef de la direction	6
Au sujet du CRCIC	8
Transition au Collège	9
Statistiques clés	10
Profil de la profession	12
Normes professionnelles, recherche, éducation et politiques (NREP)	14
Conduite professionnelle	23
Affaires publiques et communications	28
Gouvernance	33
Équipe de la haute direction	35
Conseil d'administration	36
Comités	37
États financiers vérifiés	38



Message du président du conseil d'administration



J'ai l'insigne honneur et l'immense plaisir de présenter ce Rapport annuel à nos titulaires de permis ainsi qu'au public.

L'année 2021 marque le 10^e anniversaire du Conseil de réglementation des consultants en immigration et en citoyenneté (CRCIC) et la dernière présentation de notre Rapport annuel, puisqu'il a été annoncé que le CRCIC allait officiellement être prorogé à titre du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté plus tard cette année.

L'année a été marquée par d'importants défis et une grande effervescence. Nous avons poursuivi notre travail avec IRCC et les principales parties prenantes, et nous avons fait un pas de plus vers l'accomplissement de notre mission visant à protéger les consommateurs et à rehausser la profession. La Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Canada), L.C. 2019, ch. 29 (la Loi sur le Collège) a été proclamée en vigueur le 9 décembre 2020, et conformément au paragraphe 84 (1), le CRCIC s'est vu accorder le droit de soumettre une demande de prorogation pour que le CRCIC soit prorogé à titre du Collège. En mai dernier, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté nous a avisés de son intention d'accepter notre demande de prorogation à titre du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté, et de l'ouverture du Collège à l'automne 2021.

En 2021, le Conseil a réalisé d'importants progrès vers l'atteinte de ces objectifs, notamment :

- Le lancement du Graduate Diploma in Immigration and Citizenship Law, un nouveau programme d'études supérieures offert par l'Université Queen's en janvier 2021 et le lancement imminent en août du D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration offert par l'Université de Montréal. Cette nouvelle norme accrue en matière d'éducation pour l'accès à la pratique remplace les programmes d'études de consultant en immigration (PECI) depuis le 1^{er} août 2020.
- Le lancement du Programme de spécialisation, un nouveau programme de formation et de vérification des compétences qui permet d'assurer que les CRIC détiennent les connaissances, les aptitudes et le jugement nécessaires pour exercer leur pratique auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Les personnes qui souhaitent obtenir la catégorie de permis CRIC-CISR doivent réussir le programme ainsi que l'examen menant à la spécialisation.
- L'approbation et la publication des compétences essentielles pour les CRIC et les CRIEE, sous-jacentes au passage à des programmes de réglementation basés sur les compétences et à des normes accrues fondées sur les compétences essentielles. Élaborées en consultation directe avec des CRIC de partout au Canada, ces compétences essentielles constituent un jalon important de l'évolution continue de la profession de consultant en immigration.
- L'adaptation de notre campagne de prévention de la fraude pour cibler un public plus large dans le cadre d'une campagne numérique à l'étranger visant les immigrants potentiels, les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires, ainsi qu'une campagne de médias sociaux sur Facebook, Twitter et LinkedIn qui visait à donner des conseils sur la prévention de la fraude dans différentes langues parlées par les immigrants potentiels.

En plus de ces améliorations importantes en vue de rehausser les normes de la profession, le Conseil a dirigé l'élaboration d'une stratégie de marque précise et distinctive pour le nouveau Collège qui mettra la table pour un nouveau discours à l'endroit de la profession et établira une identité qui témoignera du rôle précieux que joue la profession au sein de l'écosystème de l'immigration.

Rick Goldring, maire de Burlington, en Ontario, à l'inauguration officielle du siège social du CRCIC en 2012



Également, au cours de l'exercice 2021, notre Service de la conduite professionnelle a continué de faire progresser sa gestion des plaintes et de la discipline, et a apporté des améliorations aux échéanciers pour le traitement des plaintes ainsi qu'aux sanctions qui en découlent. La stratégie du Service à l'égard de la pratique non autorisée va bon train grâce à une équipe qui y a été affectée. Cette dernière a amorcé le processus de surveillance des praticiens non autorisés et effectué des recherches sur ceux qui ont trompé des clients en se faisant passer pour des CRIC, nuisant ainsi davantage à la réputation de notre profession.

Malgré la pandémie de COVID-19 qui se poursuit, la direction du CRCIC, son personnel ainsi que son conseil d'administration ont continué de se concentrer sur le renforcement de la stabilité de l'organisme alors qu'il franchit les dernières étapes de la transition vers le Collège.

Je partage l'enthousiasme de mes collègues du conseil d'administration à l'égard de l'avenir du Collège.

Je vous remercie de m'accorder le privilège de présider le conseil d'administration au cours de cette année prometteuse.

Bien amicalement,



Stan Belevici, LL.L., LL.M., J.D., CRIC
Président du conseil d'administration



Message du président et chef de la direction



L'année 2021 a une fois encore apporté son lot de défis importants. J'ai l'honneur et le privilège de continuer d'occuper le poste de président et chef de la direction du Conseil durant cette période de changement majeur et positif.

Tout au long de cette deuxième année de COVID-19, nous avons tous ressenti les impacts de la pandémie au quotidien. Au Conseil, cela a modelé notre façon de mener nos activités en tant qu'organisme de réglementation et notre façon de réagir à l'impact de la COVID-19 sur les personnes que nous réglementons. Les réunions et les conférences en mode virtuel (y compris notre assemblée générale annuelle [AGA] 2020) ont façonné nos interactions avec les autres et entre nous. Ces défis imprévus, survenus à un moment de changement déterminant pour la profession, ont ajouté une complexité accrue à cette période cruciale.

Comme l'a indiqué notre président, l'année 2021 marque le 10^e anniversaire du Conseil, et la dernière année de notre Plan stratégique triennal mis en place par le conseil d'administration en 2018. Ce plan établissait les objectifs principaux qui suivent :

1. Préserver et protéger l'intérêt du public en réglementant la profession
2. Établir, maintenir et faire respecter les qualifications afin de répondre à des normes professionnelles rehaussées
3. Gérer les relations avec les parties prenantes afin de bâtir et de maintenir la confiance du public à l'égard de l'organisme de réglementation.

Il est gratifiant de constater que cet automne, nous aurons atteint et même dépassé la majorité, sinon l'ensemble, des sous-objectifs précis établis pour chacun de ces objectifs vastes et ambitieux. À titre d'exemple, le président de notre conseil d'administration mentionne la réussite du lancement du Programme de spécialisation et du Programme d'études supérieures. Notre personnel professionnel, dévoué et croissant a également amorcé le processus en vue d'atteindre de nombreux autres objectifs du Plan stratégique à temps pour la publication de notre prochain Rapport annuel. Mentionnons à ce titre une composante d'expérience pratique fondée sur le mentorat pour les nouveaux membres, des cours de formation en pratique professionnelle remaniés ainsi qu'une nouvelle approche simplifiée pour l'agrément des cours de formation professionnelle continue, pour ne nommer que ces trois initiatives.

Cependant, notre plus grande réalisation est de loin le résultat de notre engagement continu auprès du gouvernement fédéral. Le 9 décembre 2020 a marqué l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (Canada), et en mai 2021, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a indiqué qu'il acceptait notre demande de prorogation, établissant la date d'ouverture du Collège à l'automne 2021. Il s'agit là d'une excellente nouvelle, mais il reste encore beaucoup à faire pour y arriver.

Parallèlement à l'annonce de l'ouverture du Collège, le gouvernement fédéral a également publié la version préliminaire du *Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* en vue d'une consultation publique. Nous avons mené un sondage auprès des titulaires de permis, tenu une série de webinaires informatifs et recueilli une rétroaction précieuse qui a été transmise à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sous forme de lettre contenant des observations détaillées. Nous continuerons de collaborer avec IRCC alors que le ministère travaille à finaliser le Code en vue de l'ouverture du Collège. Nous travaillons également à des interprétations détaillées pour aider les titulaires de permis du Collège à se conformer au nouveau Code.

Tout au long de l'année, nous avons aussi pris part à des réunions virtuelles avec les ministres de l'Éducation et de l'Immigration des provinces et des territoires afin de les tenir au fait de notre transition vers une formation basée sur les compétences et du lancement du Programme d'études supérieures. Je suis heureux de pouvoir dire que nos présentations ont été bien reçues et qu'elles ont permis de préparer le terrain en vue d'interactions et de collaborations futures.

Notre engagement accru auprès des missions étrangères d'Affaires mondiales Canada et d'autres organismes réglementaires et d'application de la loi nous a fourni une meilleure plateforme pour lutter contre la fraude qui sévit dans le secteur de l'immigration. Cette année, nous avons lancé une campagne de sensibilisation numérique mondiale qui visait à lutter contre la fraude en alertant directement les consommateurs de services d'immigration, dans leurs pays d'origine et dans la langue de leur choix.

Bien que ces initiatives de nature davantage publique aient, à juste titre, retenu l'attention, le Conseil n'a pas pour autant négligé ses

ressources internes. Notre Service de la conduite professionnelle continue d'accroître ses capacités à faire appliquer les règles, gérer le processus de discipline et se préparer en vue des nouveaux pouvoirs qui lui seront conférés par la Loi sur le Collège en vue de traiter le problème des praticiens non autorisés. En plus des importantes initiatives en matière d'éducation décrites ci-dessus, notre Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques s'est attardé à la mise en œuvre des compétences essentielles pour les CRIC et les CRIIE, et a mené de nouvelles études afin de nous aider à mieux comprendre la profession et ses titulaires de permis et d'éclairer nos décisions. Notre personnel du Service des affaires publiques et des communications a une fois de plus organisé une campagne dans le cadre du Mois de prévention de la fraude qui portait sur la sensibilisation en mode numérique. L'équipe travaille également à l'élaboration d'une stratégie de marque et d'un discours nouveaux et au caractère distinctif pour le Collège.

Malgré les difficultés, les membres du conseil d'administration et des comités ainsi que le personnel du Conseil sont harmonieusement passés en vitesse supérieure alors que la prorogation est à nos portes et que nous nous rapprochons du jour où les consultants en immigration et en citoyenneté du Canada auront leur place aux côtés des autres professions réglementées canadiennes.

Au nom de tous les membres du personnel du Conseil, je remercie notre conseil d'administration, son président, son vice-président ainsi que vous, nos titulaires de permis, pour l'appui sans réserve que nous avons reçu au cours de cette passionnante année de changement. Rien de tout cela ne serait possible sans la contribution que vous continuez d'apporter!

Cordialement,



John Murray, LL.B., LL.M.
Président et chef de la direction

Assemblée générale annuelle à Vancouver, en Colombie-Britannique, novembre 2019



Au sujet du CRCIC

Le CRCIC est l'organisme d'autoréglementation national qui promeut et protège l'intérêt public en encadrant les consultants en immigration et en citoyenneté et les conseillers d'étudiants étrangers réglementés. Désigné par le ministre fédéral de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté du Canada, le CRCIC a commencé à réglementer les consultants en immigration en 2011 et, en 2015, les consultants en citoyenneté et les conseillers d'étudiants étrangers.

Mandat

Le mandat fédéral du Conseil découle de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) et de la *Loi sur la citoyenneté* qui stipulent que quiconque fournit des conseils en immigration et en citoyenneté canadienne moyennant des frais ou une autre forme de rétribution doit être membre en règle du Conseil, d'un barreau canadien ou de la Chambre des notaires du Québec.

Les personnes qui fournissent des services d'immigration et de citoyenneté canadiens à l'étranger sont assujetties au droit canadien même si elles résident à l'extérieur du Canada.

Au même titre que tous les organismes de réglementation qui remplissent leur mandat, le Conseil :

- établit les exigences d'accès à la pratique des candidats souhaitant être admis dans les professions réglementées;
- supervise la compétence et la conduite professionnelle des CRIC et des CRIEE;
- délivre le permis d'exercer;
- reçoit, enquête et se prononce sur les plaintes;
- régit un processus disciplinaire sanctionnant les professionnels qui ne respectent pas les normes de l'organisme de réglementation.

Vision

Le Conseil aspire à être considéré comme un organisme de réglementation des services de consultation en immigration et en citoyenneté digne de confiance aux yeux du public, des administrations gouvernementales et des membres. Pour concrétiser cette vision, le CRCIC compte réglementer avec efficacité la profession de consultant en immigration et en citoyenneté et promouvoir les avantages de recourir aux services de représentants autorisés qui doivent rendre compte de toute inconduite.

Valeurs

Transparence

Communiquer les décisions, les politiques, les procédures et les mesures disciplinaires aux membres et au public.

Excellence

Atteindre l'excellence dans toutes les activités.

Intégrité

Maintenir des normes de morale et d'éthique les plus élevées.

Équité

Veiller à ce que les politiques, les pratiques, les procédures et les décisions soient justifiées et bien comprises.

Responsabilité

S'assurer que le conseil d'administration, la haute direction et le personnel assument l'entière responsabilité de leurs actions et de leurs décisions.

Communication

Encourager les membres, les parties prenantes et le public à communiquer avec le Conseil à propos de toute question relative à la réglementation des professionnels en services-conseils en immigration et en citoyenneté canadienne.

Transition vers le Collège

De la création à la mise en œuvre

La transition vers le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté a commencé avec l'adoption de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* par le Parlement en juin 2019. La création du nouveau Collège découle des représentations faites par le CRCIC et d'autres partisans au cours de la période 2011-2019 faisant état que le CRCIC ne disposait pas des pouvoirs légaux pour remplir son mandat d'intérêt public.

Bien que la pandémie mondiale ait retardé la transition vers le Collège, le CRCIC a continué de développer des structures et des programmes en prévision de sa prorogation à titre du Collège.

Le Collège aura un nouveau mandat, un pouvoir accru, ainsi que des outils et ressources plus efficaces pour réglementer et régir la profession dans l'intérêt public.

1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021



9 décembre 2020

Entrée en vigueur de la Loi sur le Collège



11 décembre 2020

Le CRCIC dépose une demande de prorogation à titre du Collège, en vertu de la Loi sur le Collège



18 mai 2021

Lettre du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté indiquant son intention d'approuver la demande de prorogation et de fixer la date de prorogation du Collège en automne 2021

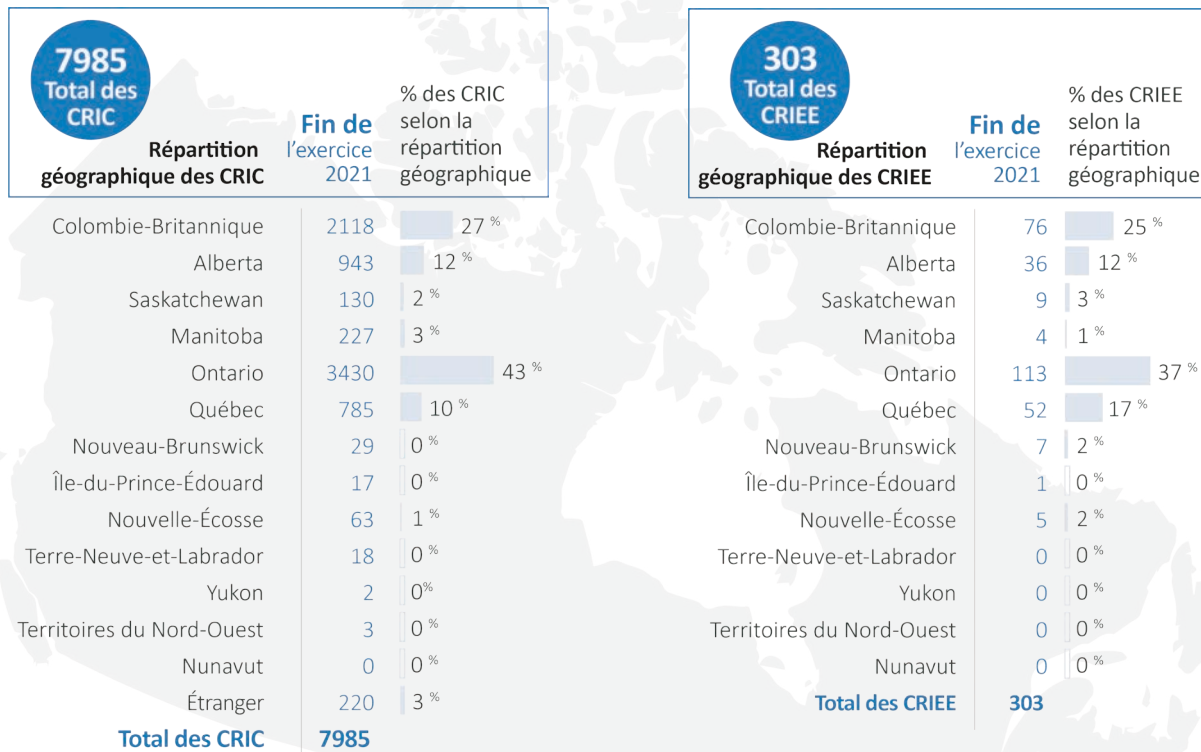
Prochaines étapes

- Arrêté ministériel approuvant la prorogation et fixant la date de la prorogation
- Ordonnance du ministre établissant le nombre d'administrateurs et la composition finale du conseil d'administration du Collège et déterminant la date à laquelle le nouveau conseil d'administration devra entrer en fonction
- Élection tenue par le Collège pour désigner les administrateurs titulaires de permis qui siégeront au nouveau conseil d'administration

Rencontre avec le Haut-Commissariat du Canada en Inde, mars 2020



Statistiques clés



Langue de préférence des CRIC
 Anglais 7561
 Français 424

Langue préférence des CRIIE
 Anglais 276
 Français 27

220 CRIC Étranger

Afrique du Sud	2	Équateur	2	Jordanie	2	Pakistan	8
Allemagne	2	Espagne	2	Kenya	1	Pays-Bas	1
Antigua	1	États-Unis	38	Koweït	2	Philippines	3
Arabie saoudite	0	France	1	Liban	2	Qatar	2
Australie	4	Géorgie	1	Mali	1	Royaume-Uni	7
Brésil	1	Guyana	2	Malte	2	Slovaquie	1
Cambodge	1	Hong Kong	11	Maroc	9	Suisse	1
Chine	27	Inde	35	Maurice	1	Taiwan	2
Colombie	1	Irak	1	Mexique	4	Thaïlande	2
Corée du Sud	4	Iran	7	Nigéria	1	Turquie	3
Égypte	1	Israël	3	Nouvelle-Zélande	1		
Émirats arabes unis	14	Jamaïque	2	Ouzbékistan	1		

Profil de la profession

Statistiques sur les CRIC

L'effectif de membres a connu une croissance importante au cours des dix années d'activités du Conseil. Le nombre de CRIC est passé de 6744 en 2020 à 7985 en 2021, soit une augmentation sans précédent de 1241 nouveaux CRIC. Plus des deux tiers des nouveaux CRIC résident en Ontario ou en Colombie-Britannique. Le Québec et l'Alberta ont encore une fois connu une hausse constante avec 109 et 125 CRIC de plus cette année, respectivement.

Répartition géographique des CRIC	Fin de l'exercice 2021	Fin de l'exercice 2020	Variation année précédente
Colombie-Britannique	2118	1787	331
Alberta	943	818	125
Saskatchewan	130	114	16
Manitoba	227	193	34
Ontario	3430	2832	598
Québec	785	676	109
Nouveau-Brunswick	29	23	6
Île-du-Prince-Édouard	17	16	1
Nouvelle-Écosse	63	50	13
Terre-Neuve-et-Labrador	18	14	4
Yukon	2	2	0
Territoires du Nord-Ouest	3	3	0
Nunavut	0	0	0
Étranger	220	216	39
TOTAL	7985	6744	1241

Statistiques sur les CRIEE

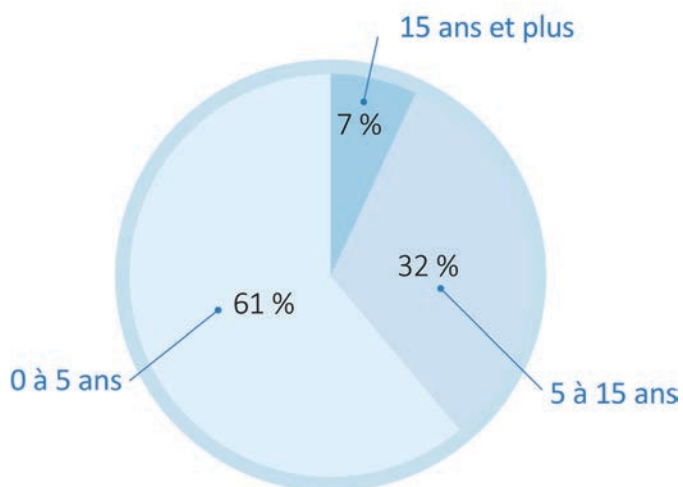
Le nombre de CRIEE a aussi augmenté avec 303 CRIEE comparativement à 208 l'an dernier. La répartition par sexe reste la même, la majorité des personnes inscrites étant des femmes.

Répartition des CRIC et des CRIEE



	CRIC	CRIEE
Hommes	52 %	22 %
Femmes	48 %	78 %

Répartition de l'effectif selon les années



Bureau du registraire



Mandat

Administrer les examens nationaux d'accès à la pratique (EAP) pour les CRIC et les CRIEE, effectuer l'adhésion et l'inscription de nouveaux candidats qualifiés et délivrer des permis d'exercice. S'assurer que les CRIC et les CRIEE continuent de respecter leurs responsabilités professionnelles et leurs obligations continues au moyen de l'administration des règlements administratifs du Conseil et de l'exécution du processus de renouvellement annuel.

Administration de l'EAP

Les mesures de confinement du gouvernement étant toujours en vigueur, le retour prévu par le Conseil des examens offerts en personne aux CRIC et aux CRIEE a été reporté. Le nombre élevé d'inscriptions à l'EAP attribuable au grand nombre de diplômés des programmes d'études de consultant en immigration (PECI), qui ne sont dorénavant plus offerts, et qui souhaitaient passer l'EAP a obligé le Conseil à ajouter d'autres dates d'examen en 2021.

Augmentation du nombre de membres et de personnes inscrites

Les résultats élevés à l'EAP ont favorisé l'augmentation soutenue du nombre de membres et de personnes inscrites. Grâce à la mise en œuvre d'un processus de demande en ligne en août 2020 et aux changements permettant aux candidats qualifiés de soumettre une demande d'adhésion conditionnelle à l'obtention d'un emploi, on comptait près de 8000 membres « en règle » dont le statut est actif ou conditionnel en date du 30 juin 2021, ainsi que 303 CRIEE. Il est à noter que les membres autorisés à pratiquer sur une base conditionnelle peuvent utiliser la désignation CRIC pour la recherche d'emploi, mais ne sont pas autorisés à exercer leur pratique tant qu'ils n'ont pas transmis les renseignements appropriés liés à leur emploi ou travail autonome et que le registraire n'a pas supprimé la condition.

Programme de gestion de la qualité

Quel que soit le nombre d'années de pratique à leur actif, les CRIC et les CRIEE sont tenus de satisfaire aux normes en matière de compétence continue. Qu'ils fournissent directement des services à des clients ou étudiants, enseignent la profession ou interagissent avec d'autres professionnels, cette exigence demeure. L'application des connaissances, des aptitudes, du jugement et des comportements professionnels nécessaires pour satisfaire les besoins du client ou de l'étudiant préserve l'image professionnelle de la profession. Le Programme de gestion de la qualité (GQ), qui est en développement, fera partie du processus de renouvellement annuel en 2022.

Salon de l'immigration et de l'intégration à Montréal, au Québec, septembre 2021



Normes professionnelles, recherche, éducation et politiques (NREP)



Mandat

Assurer le développement des plans stratégiques, des normes de pratique, des règlements d'application et du règlement administratif du Conseil en plus d'encadrer le rôle du Conseil en matière d'éducation et de recherche.

Recherche et leadership éclairé

Il a été prouvé que mobiliser la science pour appuyer la notoriété grandissante d'un organisme est essentiel à son succès. Par conséquent, le Conseil a fait des décisions fondées sur des données probantes et des partenariats axés sur la recherche l'un des piliers de la transition vers le Collège. De plus, le Conseil a pris des mesures immédiates en vue de mettre sur pied une infrastructure de recherche solide pour soutenir la croissance du Centre de recherche au cours des cinq prochaines années. Le Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques (NREP) encadre l'engagement du Conseil dans la recherche et dirige cette importante initiative. Le Centre de recherche servira de plaque tournante pour l'excellence en érudition et recherche et offrira une plateforme pour les débats sociaux et culturels, la recherche, l'analyse et l'élaboration de politiques, la mobilisation des membres ainsi que l'éducation portant sur la réglementation professionnelle et l'immigration.

Recherche sous forme de sondages

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la pratique de consultation en immigration

La pandémie de COVID-19 a entraîné des changements sociaux et économiques sans précédent qui ont eu une incidence sur de nombreux professionnels.

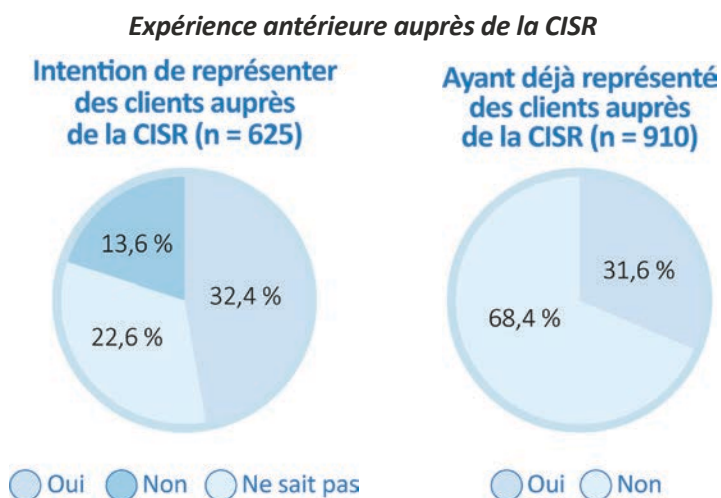
Le Conseil a relevé les défis posés par la pandémie sur la pratique de consultation en immigration en réalisant deux sondages. Plus précisément, un sondage sur la COVID-19 a été mené en mars 2020 dans le but de connaître les perceptions des titulaires de permis au sujet des débuts de la pandémie et des répercussions initiales qu'elle a eues sur leur pratique. Les résultats ont été publiés dans [l'infolettre de mars 2021](#). Ceux-ci ont permis au Conseil de mettre en place une stratégie d'intervention liée à la COVID-19, ce qui comprenait le report du paiement des cotisations trimestrielles, une réduction de 12,5 % des cotisations d'adhésion/d'inscription et la création de la page Web FAQ – COVID-19 contenant des conseils sur la gestion de la pratique et d'autres ressources utiles. Un [sondage de suivi](#) a été mené auprès des titulaires de permis en mars 2021 afin de comprendre comment les pratiques de consultation en immigration ont fait face aux défis posés durant la pandémie. En tout, 3025 CRIC ont répondu aux sondages.

Les conclusions tirées des sondages ont fourni de l'information importante sur les moyens pris par nos titulaires de permis pour faire face à la COVID-19 et les répercussions de la pandémie sur leur pratique. En outre, les travaux de recherche ont fourni un aperçu des données démographiques et des profils de pratique des titulaires de permis. La pandémie a mis en lumière la contribution des immigrants et des fournisseurs de services d'immigration au bien-être de nos collectivités et dans tous les secteurs de l'économie.

Sondage sur la spécialisation pour la CISR

Ce sondage avait pour but de recueillir les commentaires des titulaires de permis qui représentent des clients ou aident à représenter des clients auprès de la Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) afin d'appuyer et de valider la conception du Programme de spécialisation (consultez la section *Programme de spécialisation et nouvelle catégorie de permis* pour en savoir plus). Le sondage a été réalisé en octobre 2020; en tout, 909 CRIC y ont participé.

Dans l'ensemble, les résultats du sondage ont validé la conception du programme et les projections du nombre d'inscriptions (c.-à-d. aux voies ÉRA [Évaluation et reconnaissance des acquis], hybride et de la formation). Par exemple, les conclusions entourant l'expérience antérieure des titulaires de permis auprès de la CISR ont aidé à prévoir le nombre potentiel d'inscriptions à chacune des voies.



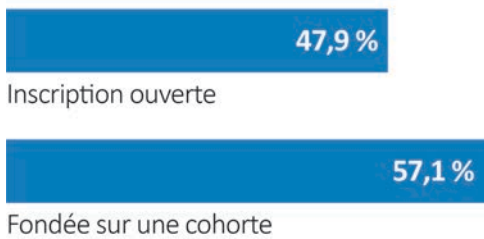
En outre, les conclusions tirées des questions portant sur la conception et l'élaboration de cours ont corroboré l'approche basée sur les cohortes, le temps nécessaire qui avait été prévu et la conception pédagogique du Programme de spécialisation.

L'approche basée sur les cohortes inclut les apprenants qui font partie de cohortes structurées avec d'autres apprenants; elle comprend à la fois un apprentissage autonome et une expérience partagée en classe avec des séances de tutorat et un ou plusieurs formateurs en direct.

L'inscription ouverte se définit comme une expérience d'apprentissage autonome où les apprenants suivent un cours à n'importe quel moment, de façon autonome, sans interaction avec d'autres apprenants ou formateurs, ni séance de tutorat en direct.

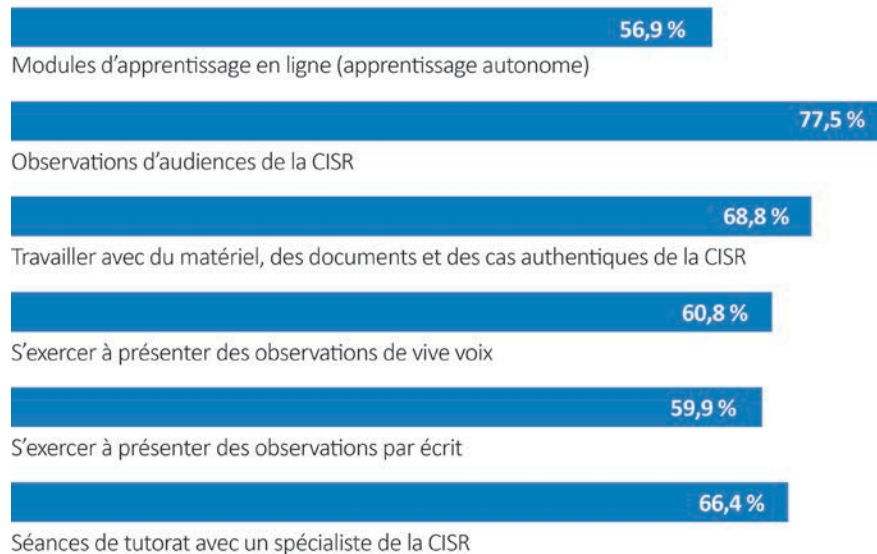
Opinion sur le mode d'enseignement du cours/programme

Structure d'apprentissage du Programme de spécialisation souhaitée (n = 910)



Proportion (%) de répondants

Opinion sur le mode d'enseignement du programme souhaité



Proportion (%) de répondants

Normes professionnelles et éducation

Programme d'études supérieures

En octobre 2018, le Conseil a commencé à déployer des efforts afin de rehausser les normes en matière d'éducation visant les futurs CRIC afin de répondre aux préoccupations en matière d'éducation soulevées dans le rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM). À cet effet, il a déposé une demande de proposition visant à sélectionner des établissements d'enseignement en vue de concevoir, d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'études supérieures. Par conséquent, le Programme d'études de consultant en immigration (PECI) a été abandonné graduellement.

La dernière inscription d'étudiants au Peci a eu lieu le 31 juillet 2020. Afin d'assurer une transition en douceur, les étudiants du Peci ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour terminer le programme.

Le programme d'études supérieures de l'Université Queen's, le Graduate Diploma in Immigration and Citizenship Law (GDipICL) et le D.E.S.S. en réglementation canadienne et québécoise de l'immigration de l'Université de Montréal sont les deux seules voies pédagogiques offertes aux personnes souhaitant devenir CRIC. La première cohorte anglaise a commencé en janvier 2021, et la cohorte française devrait débuter en août 2021.

Le lancement de ces nouveaux programmes représente un véritable rehaussement des normes du Conseil en matière de formation préalable à la délivrance de permis qui consiste essentiellement à exiger un programme d'études universitaires de cycle supérieur plutôt qu'un programme d'études de premier cycle.

Formation en pratique professionnelle

Respect des exigences de FPP

Au début de l'année 2020, le Service NREP a effectué une analyse afin de déterminer dans quelle mesure les titulaires de permis se conformaient au *Règlement de la formation en pratique professionnelle (FPP)*. Le Service a constaté que 935 CRIC dont la période d'adhésion remontait à plus de 12 mois n'avaient pas suivi tous les cours de FPP obligatoires. Au total, 2821 cours n'avaient pas été suivis. Par la suite, le projet visant à vérifier le respect des exigences de FPP a été mis sur pied. Il consistait à établir les projections en matière d'inscriptions et de calendriers, à accroître le nombre de cours de FPP prévus tous les mois ainsi que le nombre de participants aux cours. De plus, le plan de communication de ce projet prévoyait une communication continue avec les titulaires de permis n'ayant pas satisfait aux exigences de FPP dans le but de leur rappeler qu'ils sont sujets, en vertu du règlement, à des amendes et à d'autres mesures disciplinaires s'ils omettent de suivre tous les cours obligatoires. L'échéance pour suivre les cours a été fixée à avril 2021. Par conséquent, le nombre de personnes n'ayant pas satisfait à toutes les exigences a connu une diminution importante, soit de près de 50 %.

Toutefois, l'observation continue des statistiques sur la non-conformité illustre la récurrence du non-respect des exigences en matière de FPP. Le Service NREP a proposé un nouveau plan permettant de remédier à la non-conformité des titulaires de permis ne satisfaisant pas à toutes les exigences de FPP tout en assurant un accès continu aux cours de FPP aux nouveaux titulaires de permis. Le Service NREP inscrira d'autres cours de FPP au calendrier afin de s'assurer qu'il y a suffisamment de places disponibles pour enseigner à la fois aux nouveaux CRIC qui en sont à leur première année d'adhésion et aux CRIC n'ayant pas encore suivi tous les cours obligatoires.

Titulaires de permis n'ayant pas satisfait à toutes les exigences de FPP

Cours	28 septembre 2020	17 décembre 2020	28 janvier 2021	4 mars 2021	8 avril 2021	31 mai 2021
Agents	253	131	118	138	128	147
Compte client	298	156	143	165	148	171
Gestion des dossiers clients	339	171	151	177	158	176
Plaintes et conduite professionnelle	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	294
Développement de la relation CRIC-client	437	208	188	223	201	228
Pratique éthique	353	191	160	185	166	187
Gestion d'une pratique de consultation en immigration	386	196	171	197	192	208
Absence prévue ou imprévue	450	276	261	286	270	291
Contrat de service professionnel	305	163	146	163	141	157
N^{bre} total de cours non suivis	2821	1492	1338	1534	1404	1565
N^{bre} total de CRIC n'ayant pas satisfait à toutes les exigences de FPP	935	506	465	503	474	505

Examen stratégique de la FPP

Un examen stratégique exhaustif du programme de FPP a été entrepris. Ce processus constitue une excellente occasion d'intégrer les mesures axées sur l'amélioration continue de la qualité (ACQ) au curriculum afin de s'assurer que :

- le programme répond aux besoins des titulaires de permis;
- le contenu du cours tient compte de l'évolution de la profession;
- le programme fournit du soutien en temps opportun sur les sujets de préoccupation au sein de la profession.

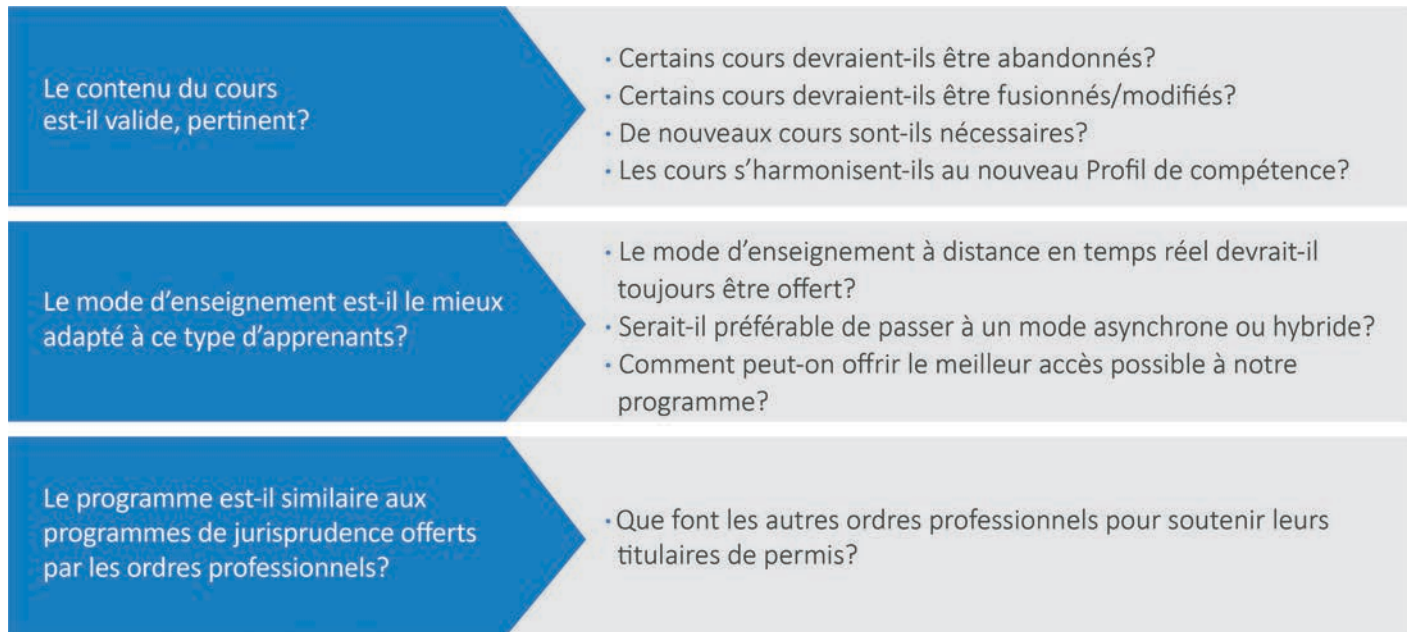
Grâce à l'examen stratégique, nous cherchons à valider le curriculum, à veiller à son harmonisation avec les [Compétences essentielles à la pratique des CRIC](#) et, enfin, à protéger le public en fournissant une formation de haute qualité aux titulaires de permis.

Ce projet comprendra plusieurs points de données :

1. Sondage à l'intention des diplômés visant à recueillir des commentaires sur le programme existant
2. Vérification par les experts en la matière ayant pour but d'évaluer la validité du contenu actuel offert
3. Analyse des programmes de jurisprudence offerts par d'autres ordres professionnels
4. Analyse de la nouvelle loi, du nouveau code et de la nouvelle réglementation
5. Sommaire longitudinal des évaluations sur les cours et les formateurs

À la suite de la collecte et des analyses de toutes les sources de données, des recommandations officielles sur la structure, le contenu et l'exécution du programme de FPP actuel seront formulées.

Questions clés pour mener l'examen stratégique sur la FPP



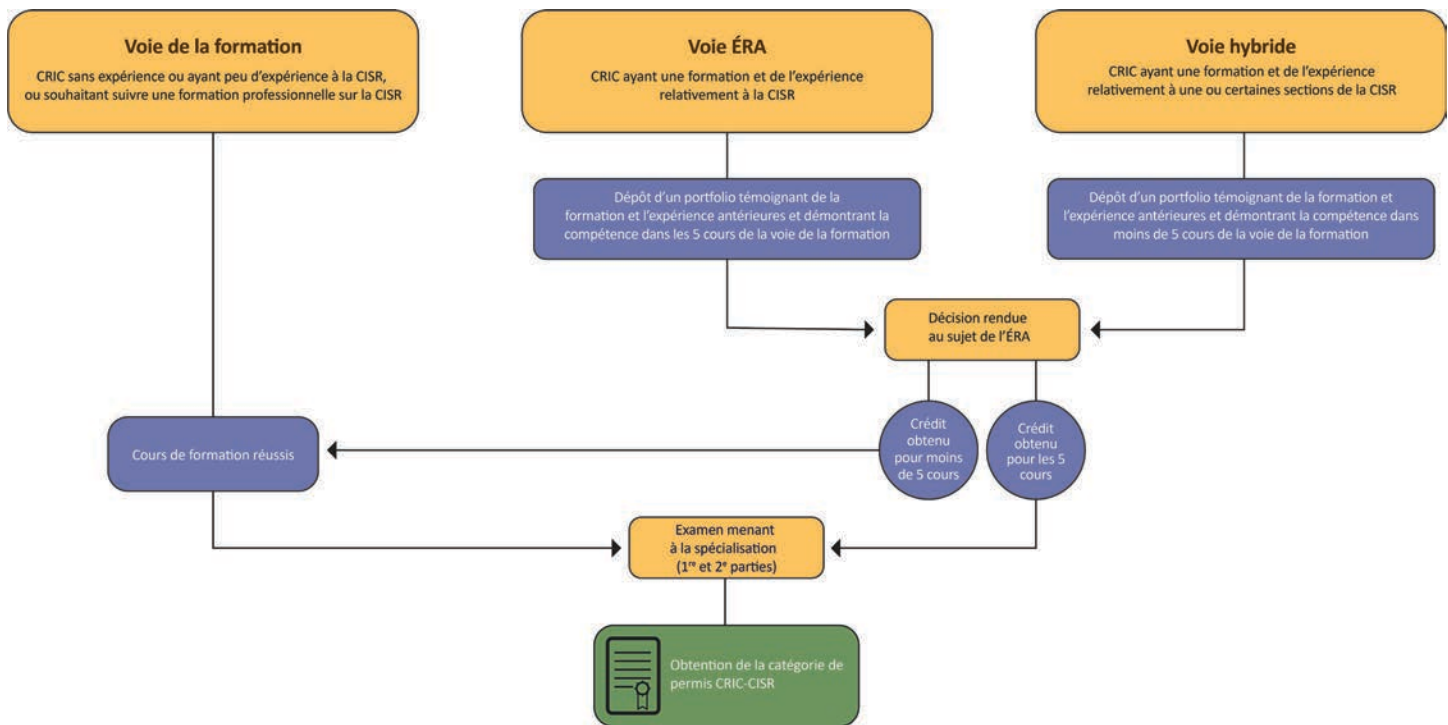
Programme de spécialisation et nouvelle catégorie de permis

La maîtrise des compétences nécessaires pour représenter des clients auprès de la CISR constituait l'une des principales préoccupations soulevées dans le cadre des audiences sur la réglementation des consultants en immigration tenues en 2017 par le CIMM. Le Conseil a entrepris d'élaborer un programme de formation afin de soutenir les CRIC ayant choisi d'exercer leur pratique dans ce domaine.

Le Programme de spécialisation est basé sur les nouvelles compétences essentielles à la pratique des CRIC (2020) et les principes clés de formation et d'évaluation axés sur les compétences.

Le lancement du programme – offert en anglais et en français – est prévu pour août et septembre 2021, respectivement. En réussissant l'une des trois voies approuvées (ÉRA, formation et hybride) et l'examen menant à la spécialisation, les CRIC se verront octroyer la catégorie de permis CRIC-CISR qui les autorise à exercer leur pratique auprès de la CISR. À compter du 1^{er} juillet 2022, la catégorie de permis CRIC-CISR deviendra obligatoire pour les CRIC choisissant d'exercer leur pratique auprès de la CISR.

Voies du Programme de spécialisation



La voie de la formation du Programme de spécialisation comprend cinq cours dotés de modules de formation en ligne, de séances de tutorat exhaustives et interactives offertes par des experts en la matière et d'évaluations basées sur les compétences.

Conception du programme et des cours

	TRAVAIL PRÉALABLE	APPRENTISSAGE EN LIGNE	OBSERVATION	SÉANCE DE TUTORIAT	ÉVALUATION
CSIR101 Fondements de la CISR	<ul style="list-style-type: none"> Asynchrone Lectures essentielles Principales questions et réflexions 	<ul style="list-style-type: none"> Asynchrone Modules dynamiques Scénarios s'appuyant sur des cas 			
CSID101 Section de l'immigration	<ul style="list-style-type: none"> Publications dans le forum de discussion 	<ul style="list-style-type: none"> Axé sur la rétroaction Tests rapides 	<ul style="list-style-type: none"> Expérientiel Observations auprès de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié 	<ul style="list-style-type: none"> Brefage Exercice de simulation Simulation de tribunal Débriefage 	<ul style="list-style-type: none"> Test de progrès Tests rapides Observations sommatives de vive voix – simulation de tribunal Observations sommatives par écrit – simulation de tribunal
CSIA101 Section d'appel de l'immigration					
CSRA101 Section de la protection des réfugiés					
CSRA101 Section d'appel des réfugiés					

Parmi les cours de la voie de la formation, quatre d'entre eux offrent des séances de tutorat en direct d'une durée de trois heures chacune. Ces séances constituent la composante d'apprentissage expérientiel du programme. L'apprentissage expérientiel est une technique de formation centrée sur l'apprenant. En termes simples, il s'agit d'acquérir des connaissances par l'expérience ou la pratique.

Conception du programme et des cours

Séances de tutorat en direct	Apprentissage expérimental	Simulation inspirée de cas réels
<ul style="list-style-type: none"> Les cours sur la SI, SAI et SAR comprennent des séances de tutorat en direct Durée de 3 heures 	<ul style="list-style-type: none"> Les séances de tutorat constituent la composante d'apprentissage expérimental du programme 	<ul style="list-style-type: none"> Simulation de tribunaux (jeu de rôles) et simulation inspirée de cas réels Les apprenants travaillent avec du matériel authentique afin de bâtir leur stratégie

La voie de la formation du Programme de spécialisation a été conçue en trois phases de concert avec des experts en la matière, des CRIC exerçant leur pratique auprès de la CISR, des commissaires de la CISR et le corps professoral du programme d'études supérieures de l'Université Queen's.

- Phase 1 – Établissement de la validité du contenu et évaluation de l'enseignement global des cours dans le cadre de la voie de la formation.
- Phase 2 – Appréciation officielle de la fiabilité et de la validité des évaluations des progrès pendant les cours et élaboration de la voie ÉRA.
- Phase 3 – Conception des aspects opérationnels de toutes les voies et élaboration des politiques régissant le Programme de spécialisation.

Programme de mentorat

Compte tenu de la valeur importante que revêt le mentorat dans le développement des aptitudes, le Conseil a mené une revue de la littérature afin de trouver des modèles de mentorat et d'évaluer leur réussite et les avantages connexes dans le contexte de la profession de consultant en immigration.

Le 6 avril 2020, le CRCIC a mené une étude basée sur un sondage afin de recueillir de l'information sur les perceptions des titulaires de permis au sujet du programme de mentorat proposé. La grande majorité des répondants était d'avis que le Conseil devrait mettre sur pied un programme de mentorat structuré afin de soutenir le développement de carrière des CRIC et de les accompagner dans leur pratique. La plupart des titulaires de permis (81 %) ont indiqué que l'expérience pratique est essentielle à la réussite de leur pratique et 75 % d'entre eux étaient par conséquent d'avis que le Conseil devrait mettre en place un programme de mentorat bien structuré et axé sur la pratique.

Le Service NREP a commencé à élaborer un programme de mentorat intégré qui fournira :

- un milieu favorable donnant accès à des experts et un accompagnement dans la pratique tout au long du cheminement professionnel d'un titulaire de permis;
- une transition en douceur vers la pratique supervisée pour les titulaires de permis qui ont réussi l'examen d'accès à la pratique (EAP), mais qui ne détiennent pas d'expérience pratique;
- une façon de corriger les lacunes en matière de compétences relevées chez les titulaires de permis n'ayant pas rempli toutes leurs obligations.

Le programme de mentorat ciblera trois groupes de titulaires de permis afin de tenir compte efficacement des préoccupations et des domaines de compétence qui leur sont propres.

Modèle intégré de supervision et de mentorat

Mentorat supervisé	Mentorat sur une base volontaire	Mentorat comme mesure corrective
<ul style="list-style-type: none"> Titulaires de permis conditionnels Objectifs distincts Obligatoire Évaluation de la rétroaction 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les titulaires de permis Objectifs distincts Évaluation de la rétroaction 	<ul style="list-style-type: none"> Titulaires de permis non conformes Objectifs distincts Évaluations plus poussées

Le programme de mentorat complet sera lancé en 2022.

Cadres d'agrément

Parmi les sujets à l'ordre du jour du CIMM en 2017, notons le besoin d'un nouvel organisme de réglementation pour agir comme organisme d'agrément et obliger les consultants en immigration à suivre la formation continue appropriée afin de conserver leur permis d'exercice.

L'agrément est la principale caractéristique de bien des systèmes d'enseignement de la médecine, et il en va de même pour la profession de consultant en immigration. L'agrément permet de s'assurer que les programmes forment et évaluent les apprenants en fonction des normes en vigueur, offrent des environnements d'apprentissage optimaux et façonnent des professionnels aptes à exercer leur pratique dans un système d'immigration exigeant et en constante évolution¹.

Par conséquent, le Service NREP travaille à la mise en place de cadres d'agrément pour la formation préalable et la formation continue. Ces cadres ont pour but d'offrir un modèle robuste et axé sur la qualité qui tient compte des aspects de l'agrément reposant sur les procédures en place (organismes de réglementation ou d'agrément), la littérature dans le domaine et le processus de validation.

Parmi les principaux livrables de ces cadres, mentionnons :

- Le cadre d'agrément :
 - les normes et les exigences validées en matière d'agrément
 - les lignes directrices sur la façon de satisfaire à ces exigences;
 - les principales définitions
 - les indicateurs d'état
 - un guide de processus
- Des modèles pour un ou plusieurs processus d'agrément
- De la formation destinée aux parties prenantes

Formation professionnelle continue

Le Service NREP a mené des recherches afin de comprendre les besoins, les avantages et les défis afin d'établir les exigences en matière de formation professionnelle continue (FPC) fondées sur les compétences (et non plus sur les connaissances comme cela était le cas auparavant) ainsi qu'un nouveau processus d'agrément destiné aux fournisseurs de FPC. La stratégie du Conseil en matière de FPC sera appuyée par la mobilisation et la formation des parties prenantes. Les exigences de FPC basées sur les compétences et le nouveau processus d'agrément permettront au Collège de remédier aux lacunes du programme de FPC actuel.

En outre, le Service NREP effectue la révision de deux règlements régissant les exigences de FPC s'appliquant aux CRIC et aux CRIIE. Le Règlement de la FPC fait état des exigences annuelles et du processus d'approbation des heures de FPC qui s'appliquent aux titulaires de permis.

Politique

La Division des politiques du Service NREP a pris l'initiative de développer des normes en matière d'élaboration de politiques. Ces nouvelles normes veilleront à ce que toutes les politiques organisationnelles soient fondées sur des données probantes, respectent le même format et soient uniformes. Celles-ci feront également l'objet d'un suivi, d'une révision et d'une mise à jour sur une base régulière. Une collaboration avec le Service des affaires publiques et des communications tout au long de ce processus clé permet de s'assurer de l'uniformité de la terminologie et du langage employés dans les deux langues officielles.

La révision du règlement administratif est un aspect important qui permet au Conseil de mener ses activités en tant que Collège. Par conséquent, en prévision de la transition du Conseil vers le Collège, la Division des politiques a appuyé le président et chef de la direction en ce qui a trait à plusieurs initiatives liées à la gouvernance. En outre, le Service NREP a travaillé avec le président et chef de la direction ainsi que le Service de la conduite professionnelle afin de passer en revue la version préliminaire du *Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté*.

¹Source : S. Taber, N. Akdemir, L. Gorman, M. van Zanten and J.R. Frank (2021). A "fit for purpose" framework for medical education accreditation system design. BMC Medical Education. <https://bmcomeduc.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12909-020-02122-4>

Gestion de projet

Le Conseil est devenu un organisme axé sur la gestion de projet et a établi une structure pour gérer le portfolio de ses projets stratégiques.

La Division de la gestion des projets du Service NREP a élaboré et mis en œuvre une structure de gestion organisationnelle de projet qui harmonise les initiatives stratégiques avec les ressources et exigences opérationnelles. Cette structure repose sur les principes de l'ACQ, fournit une solide structure de gouvernance en plus de permettre au CRCIC de partager connaissances et expertise entre les services et à l'échelle de l'organisme.

Le Conseil s'engage à être un organisme proactif et dynamique lorsqu'il deviendra le Collège. La gestion de projet permettra de s'assurer que le personnel du CRCIC est doté des outils, des connaissances et des ressources nécessaires pour épauler les titulaires de permis.

Assemblée générale annuelle à Toronto, en Ontario, novembre 2012



Conduite professionnelle



Mandat

Examiner les préoccupations et les plaintes formulées au sujet des CRIC et des CRIEE et y répondre tout en assurant la protection du public au moyen d'un processus équitable et objectif.

Poursuite des activités et amélioration continue

Le Service de la conduite professionnelle a poursuivi sa transition en douceur vers le télétravail grâce à ses flux de travail numérique déjà en place, au passage des audiences en ligne (depuis 2018) ainsi qu'aux efforts considérables, au dévouement et à la créativité de son personnel. De plus, le Service a apporté des améliorations aux résultats et échéanciers liés au règlement des plaintes.

- Règlements rapides – Élaboration d'autres outils d'appoint pour résoudre un plus large éventail de problèmes de gestion de la pratique fréquemment décelés dans les plaintes. Ces outils ont pour but de corriger ces problèmes avant qu'ils ne donnent lieu à d'autres plaintes.
- Gestion des dossiers du Tribunal – Élaboration de nouvelles lignes directrices par le Tribunal afin d'améliorer l'efficacité des décisions prises par le Tribunal, quel que soit le comité (discipline, aptitude à pratiquer ou appel du registraire). Ces lignes directrices ont été adoptées afin de permettre une gestion plus efficace des dossiers, le règlement rapide des procédures et le traitement des demandes d'ajournement.
- Partenariats – Collaboration continue avec les ministères des gouvernements fédéral et provinciaux en vue de promouvoir le partage des connaissances et de coordonner l'application de la loi tout en évitant le chevauchement des efforts.
- Programme de règlement volontaire – Poursuite du développement du programme afin de corriger rapidement les erreurs ou infractions mineures au Code ou aux règlements et s'assurer que ce comportement est corrigé avant qu'il ne se reproduise.
- Système de gestion des cas du Service – Mise à profit du système de gestion des cas afin de cibler les comportements problématiques (p. ex. acceptation de sommes d'argent en contrepartie d'un emploi, acceptation répétée d'avances pour des demandes qui n'ont aucune chance d'être approuvées).

Transition vers le Collège

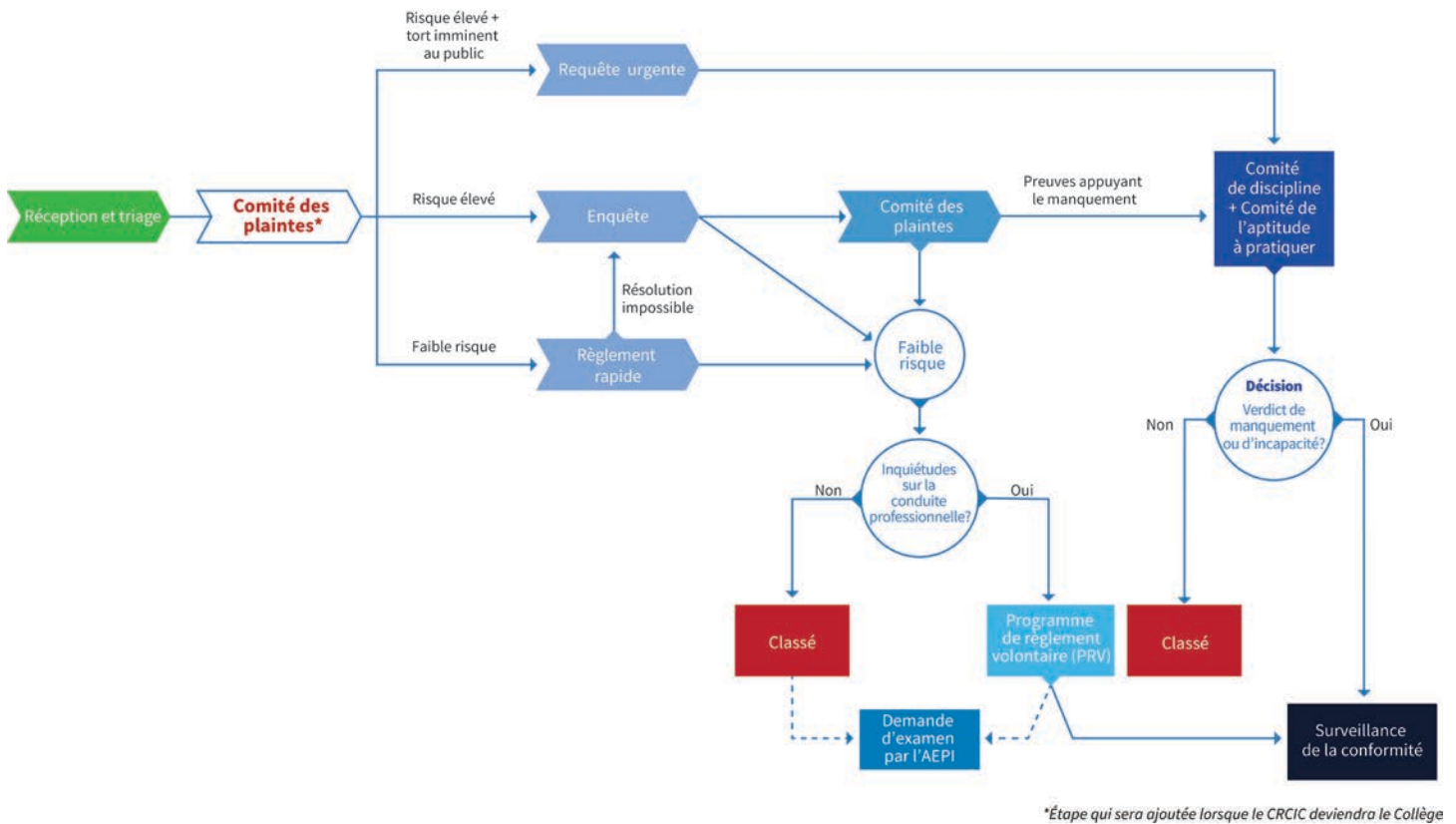
Le Service a pris d'autres mesures concrètes en prévision de la transition imminente du Conseil vers le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté.

- Rôle élargi du Comité des plaintes – Le règlement administratif du CRCIC a été modifié afin de tenir compte de la nouvelle Loi sur le Collège. En vertu de cette loi, le Comité des plaintes prend la responsabilité d'examiner les plaintes avant la tenue d'une enquête. Les membres du Comité, composé de CRIC et d'autres professionnels, ont reçu une formation supplémentaire afin de veiller à remplir efficacement ce rôle.

Assemblée générale annuelle à Toronto, en Ontario, novembre 2014



Processus de plaintes et de discipline



- Nouveau code de déontologie – Le gouvernement fédéral a publié cette année la version préliminaire du *Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* auquel les CRIC et les CRIEE devront se conformer une fois que le Collège sera opérationnel. Voici les principaux éléments le distinguant des codes du CRCIC actuel :

- Exigences élargies en matière de consultation et de contrat de service professionnel
- Interdiction de verser ou de toucher des commissions d'aiguillage (recommandation)
- Interdiction de fournir des services en immigration et de recrutement au même client (avec des exceptions)

Ce nouveau code tient compte de situations qui donnent lieu le plus souvent à des litiges entre les clients et les CRIC et, finalement, mènent au dépôt de plaintes. Le personnel du Service a passé en revue le nouveau Code, a participé à des séances de consultation avec IRCC et des CRIC et a répondu aux commentaires et aux questions de CRIC sur la façon dont le nouveau Code sera appliqué.

Pratique non autorisée

L'an dernier, le Service a élaboré une stratégie préliminaire visant à traiter le problème des praticiens non autorisés. Cette stratégie a été définie en fonction des nouveaux pouvoirs légaux qui seront conférés au CRCIC lorsqu'il deviendra le Collège. Le Service a désormais recruté les membres d'une petite équipe qui se penchera sur ce problème de longue date qui ne pouvait être traité efficacement en l'absence de ces pouvoirs légaux. L'équipe a commencé à faire le suivi des pratiques non autorisées et à faire enquête sur les personnes qui ont leurré des clients en se faisant passer pour des CRIC.

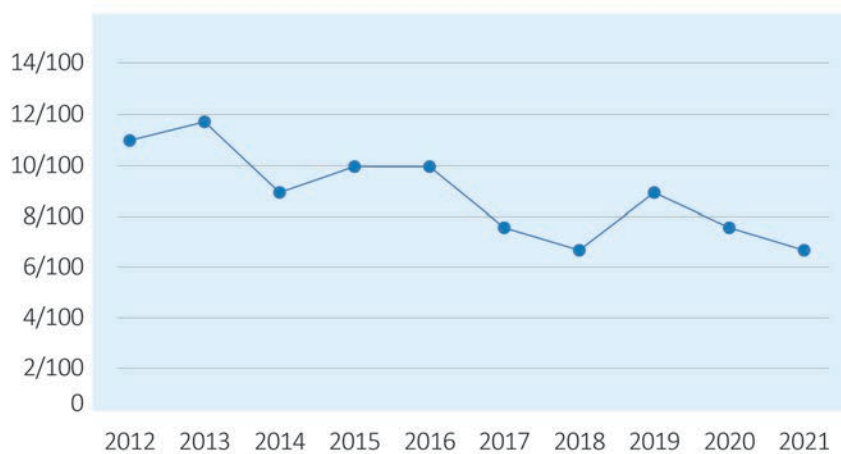
Points saillants en fin d'exercice

Le nombre de plaintes déposées contre des CRIC a augmenté cette année, passant de 499 à 528. Cependant, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres, le taux de plaintes par rapport à la taille de l'effectif a diminué. En 2011, ce taux était de 10 plaintes pour 100 CRIC, alors qu'il est maintenant de sept plaintes pour 100 CRIC.

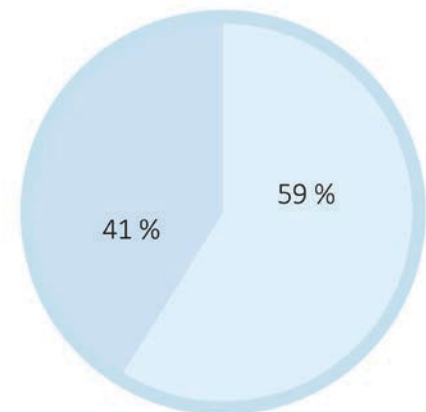
Plaintes Reçues	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018	Depuis la création*
Nouvelles plaintes reçues contre des CRIC	528	499	488	356	3696
Nouvelles plaintes reçues contre des praticiens non autorisés	40	62	91	71	1563
Total des plaintes reçues	568	561	579	427	5259

*Nouvelles plaintes reçues entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2021

Plaintes pour 100 membres



Proportion de plaintes non réglées attribuables à 74 membres (1 %)



Proportion de plaintes attribuables aux membres

Un petit nombre de membres continue d'être la cible d'un nombre disproportionné de plaintes. Le 1 % de membres visés par le plus grand nombre de plaintes (74 CRIC) est à l'origine de 41 % des plaintes non réglées.

Le Service continue d'appliquer des stratégies visant à corriger cette répartition inégale, notamment en donnant la priorité à ces plaintes de sorte qu'elles soient réglées rapidement.

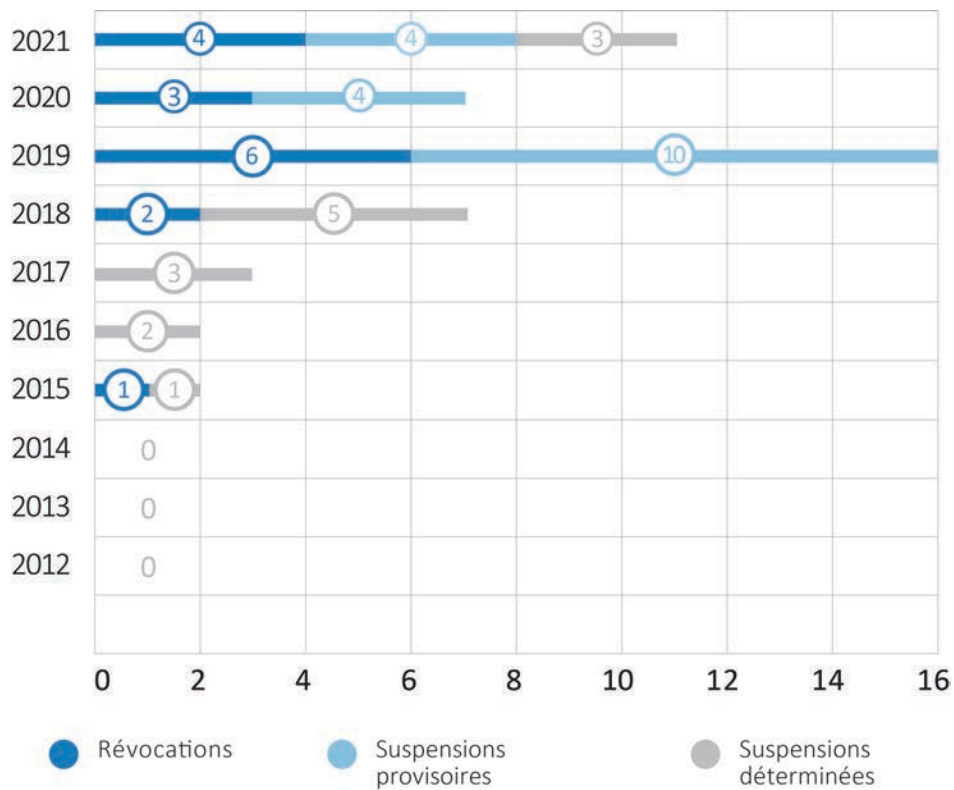
- Plaintes attribuables à ce 1 % des membres
- Plaintes attribuables au reste des membres

Principaux cas d'inconduite alléguée

Le Service continue de recevoir des plaintes portant sur les activités problématiques ci-dessous.

- Défaut de fournir sur une base régulière des mises à jour sur la demande
- Défaut de rembourser les honoraires pour des tâches non exécutées
- Défaut de fournir un contrat de service professionnel
- Défaut de former ou d'encadrer des agents ou des membres du personnel
- Facturation inadéquate

Suspensions et révocations disciplinaires



Affaires publiques et communications



Mandat

Préserver et rehausser la réputation, l'image et la marque du CRCIC auprès des parties prenantes à l'interne et à l'externe. Dans le cadre de son mandat, le Service produit du matériel de haute qualité à l'intention des titulaires de permis et d'autres parties prenantes, conçoit des publicités et des campagnes de sensibilisation, gère le site Web et les médias sociaux du Conseil, noue des relations avec les médias et se livre à des activités de sensibilisation.

Protection du public

Mois de la prévention de la fraude

Pendant de nombreuses années, le CRCIC a concentré ses efforts sur la protection du public, en menant une campagne de sensibilisation, à savoir le Mois de la prévention de la fraude (MPF). Le contexte mondial, les tendances en matière de moyens de communication et les pays sources des candidats à l'immigration au Canada nous obligent à adapter notre stratégie en permanence. Cette année, nous nous sommes concentrés sur les communications numériques puisque la COVID-19 a contribué à accroître l'importance de l'information en ligne. Nous avons porté également une attention particulière au bassin d'immigrants indiens à la suite de notre partenariat avec le Haut-commissariat du Canada à New Delhi.

Initiatives numériques et sur les médias sociaux

Message

Demander aux gens de vérifier si leur consultant en immigration est inscrit au registre public du CRCIC.

- *Campagne numérique à l'étranger*
 - Les services de Maple Diversity, une agence spécialisée dans les médias visant des communautés ethniques, ont été retenus afin de cibler les immigrants potentiels (catégorie de l'immigration économique), les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires.
 - Des publicités ont été produites dans les langues premières de 26 pays.
- *Campagne de médias sociaux*
 - Du contenu a été publié tous les jours sur Facebook, Twitter, LinkedIn, YouTube, Weibo, WeChat, Baidu et Instagram afin d'appuyer les messages de la campagne numérique.
 - Notre site Web contenait de l'information sur la campagne et du matériel de campagne que les titulaires de permis pouvaient télécharger et partager.
 - Des vidéos en anglais et en français ont permis d'attirer davantage l'attention sur notre campagne.
 - Nous avons participé au Forum sur la prévention de la fraude qui était dirigé par le Bureau de la concurrence, la Gendarmerie royale du Canada et le Centre antifraude du Canada.

Initiative en Inde

Objectif

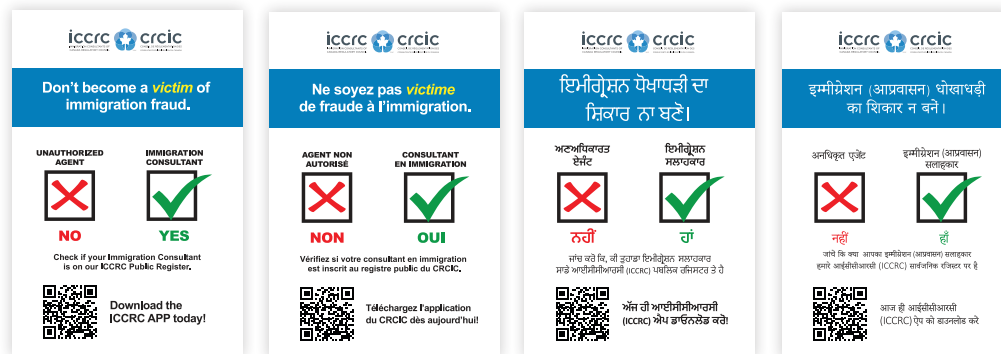
Encourager le public à faire appel à des représentants autorisés

- *Webinaires sur Facebook*
 - Le CRCIC a présenté conjointement avec le Haut-commissariat du Canada en Inde des webinaires au cours des mois de mars et d'avril.
 - Sujets abordés : comment trouver de l'information sur l'immigration au Canada, comment utiliser le registre public et avis importants aux voyageurs.



- *Affiches*
 - Apposées dans les centres de réception des demandes de visa (CRDV)
 - Incluant un code QR pour aider les gens à télécharger l'application du CRCIC et à accéder au registre public du CRCIC

10 CRDV dont Mumbai, New Delhi, Bangaluru et Chandigarh

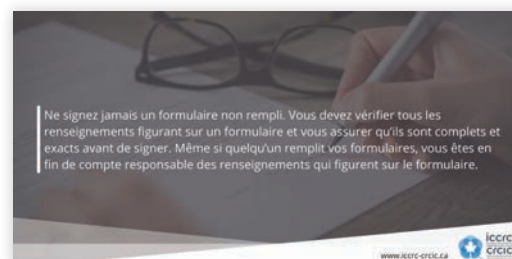


Mises en garde constantes

Le CRCIC a étendu ses initiatives en matière de protection du public au-delà de la campagne annuelle du MPF. Tout au long de l'année, nous avons transmis de l'information aux titulaires de permis et au public dans notre infolettre mensuelle afin de les mettre en garde contre la fraude à l'immigration, les renseignements trompeurs sur le Collège et le vol d'identité chez les CRIC.

- « CICC, College of Immigration and Citizenship Consultants Corp. » – Les CRIC et les CRIEE ont été mis en garde contre la société par actions susmentionnée qui diffusait de l'information trompeuse. En effet, celle-ci laissait entendre que les membres devaient s'inscrire immédiatement auprès de la société puisque le rôle du Conseil à titre d'organisme national de réglementation avait pris fin ou prendrait fin, et que la société deviendrait, d'une manière ou d'une autre, le « Collège » selon ce que prévoit la Loi sur le Collège. Le CRCIC a intenté par la suite une action en justice devant la Cour fédérale qui a édicté l'interdiction aux défenseurs de se présenter en tant qu'organisme de réglementation national des consultants en immigration et en citoyenneté. [juillet et octobre 2020 et février 2021]
- Sites Web frauduleux – Le CRCIC a publié l'enquête menée par Radio-Canada sur des sites Web frauduleux contre lesquels de nombreuses plaintes (signalements) avaient été déposées au cours des dernières années auprès du Centre antifraude du Canada. Nous avons incité les CRIC à la prudence lorsqu'ils sont approchés par des entreprises gérées par des individus ne détenant aucune autorisation de fournir des conseils en immigration et qui leur offrent des occasions de partenariat. De plus, nous avons fourni de l'information sur le modus operandi de ces sites Web frauduleux. [août 2020]
- Répercussions concrètes de la fraude à l'immigration – Dans notre article, nous avons rapporté le témoignage d'un CRIC ayant aidé une victime d'un « agent » et fourni des ressources sur la façon de signaler des consultants en immigration non autorisés. [mars 2021]
- Vol d'identité de titulaires de permis – Nous avons informé les CRIC que des fraudeurs se faisaient passer pour des CRIC et sollicitaient des clients en utilisant les renseignements de CRIC. Nous avons fourni de l'information sur la façon de détecter un vol d'identité et de s'en protéger. [avril 2021]

Ces mises en garde ont aussi été publiées sur nos médias sociaux. En outre, nous avons introduit les #ConseilsDuMardi qui présentent toutes les semaines un nouveau conseil visant à prévenir la fraude à l'immigration.



Relations externes

Tenir les représentants gouvernementaux informés

Cette année, le Conseil a redoublé d'efforts pour créer des liens avec les représentants gouvernementaux à l'échelle du pays dans le but de leur fournir des mises à jour sur la transition vers le Collège. Des représentants de notre service et du Service des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques (NREP) ont entrepris une tournée virtuelle au Canada dans le cadre de laquelle ils ont rencontré des représentants des ministères provinciaux et territoriaux chargés de l'éducation et de l'immigration afin de souligner l'importance du nouveau programme d'études supérieures, du nouveau programme de gestion de la qualité et des pouvoirs légaux du Collège conférés par la loi. Ces échanges ont contribué grandement à bâtir de nouvelles relations avec d'importantes parties prenantes et à maintenir celles déjà établies en plus de jeter les bases d'une relation efficace pour le travail du nouveau Collège.

De plus, le Conseil a tenu des séances d'information à l'intention des parlementaires. Nous avons communiqué de l'information sur la transition vers le Collège ainsi que des renseignements importants sur la façon de vérifier comme il se doit si un représentant est autorisé. Comme les députés et les membres de leur personnel sont nombreux à traiter de près des dossiers sur l'immigration, le taux de participation était élevé. Emballés, les participants ont fait part de leurs expériences et opinions sur le Collège et les consultants en immigration. Les commentaires recueillis lors de ces séances d'information seront utilisés pour améliorer les produits et le soutien informationnels tels que le Guide du consommateur et le registre public.

Les parties prenantes gouvernementales ont exprimé leur soutien envers le Collège. Celles-ci voient également d'un bon œil les améliorations apportées à la profession et la collaboration avec le Collège.

Créer des liens avec un auditoire plus vaste

Comme de nombreux événements en personne sont passés en mode virtuel en raison des restrictions liées à la COVID-19, les organisateurs de conférences et d'expositions virtuelles ont permis aux citoyens du monde entier de participer à ces événements. Le Conseil a participé à neuf conférences virtuelles, ce qui nous a permis d'échanger avec des participants venus de partout dans le monde qui étaient hors de notre portée auparavant.

Le Conseil a également rencontré virtuellement plusieurs fournisseurs de services, organisations à but non lucratif, associations de communautés ethniques et organismes d'aide à l'établissement afin de discuter de la façon dont les nouveaux pouvoirs conférés au Collège permettront de mieux protéger le public et leur clientèle.



Partenariat avec IRCC en Inde

La relation de collaboration avec le Haut-Commissariat du Canada à New Delhi a été établie en novembre 2019 lorsque IRCC s'est enquis de l'intérêt du Conseil à collaborer en vue de sensibiliser le public aux dangers que représente le recours à des représentants non autorisés.

Au début de l'année 2020, Noor Jinah, CRIC, s'est rendue en Inde pour participer à une série de tables rondes organisées par le Centre for Research in Rural and Industrial Development (Centre de recherche sur le développement rural et industriel) avec l'aide du Haut-Commissariat. Des conversations tenues avec des parties prenantes de la région du Pendjab, en Inde, ont permis de mieux comprendre le problème très grave que posent les messages trompeurs entourant les visas et les emplois « garantis » au Canada par des soi-disant consultants en immigration et des agents.

La COVID-19 a mis un frein aux réunions en personne et aux voyages à l'étranger. Cependant, le personnel du CRCIC, les agents de sensibilisation et du service à la clientèle d'IRCC à New Delhi et les CRIC ont continué à se rencontrer virtuellement. Des renseignements divulgués lors des rencontres tenues toutes les deux semaines nous ont permis de mieux comprendre les particularités propres aux immigrants potentiels originaires de l'Inde : connaissances minimales sur la façon de trouver des représentants autorisés, culture favorisant l'embauche de représentants non autorisés et d'agents et présentation de multiples demandes en raison des attentes irréalistes suscitées par les représentants non autorisés.

Le CRCIC continuera de travailler avec le Haut-Commissariat du Canada à New Delhi et est ravi à l'idée d'étendre ses initiatives à d'autres pays sources d'envergure.

Préparation en prévision du nouveau Collège

En plus de tenir les parties prenantes et les titulaires de permis informés de la transition vers le Collège, un autre projet important a occupé l'équipe du Service des affaires publiques et des communications. Tout au long de l'exercice financier, le Service a travaillé en étroite collaboration avec un consortium composé d'agences de stratégie de marque, B3 Strategy, Brand Clarity Strategic Marketing and Communications inc. et Enginess, afin de créer une identité visuelle complète et dynamique, d'établir un discours narratif pour le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté et d'entreprendre la refonte de notre site Web qui sera doté d'un système de gestion du contenu entièrement intégré afin de mieux servir le grand public et nos parties prenantes.

Grâce à l'expertise d'Enginess, une société de services-conseils en solutions d'affaires numériques qui se spécialise en conceptions stratégiques et innovantes, nous sommes repartis à zéro pour bâtir le site Web du Collège, lequel sera doté d'une architecture numérique plus conviviale, simple et informative. De plus, le contenu du site Web a été soumis à un processus à plusieurs étapes, dirigé par le Service, et auquel tous les services ont participé, afin d'en assurer l'exactitude et la clarté.

Les divers éléments caractérisant la nouvelle identité de marque du Collège ont été soigneusement élaborés afin de véhiculer le discours de notre marque et nos valeurs organisationnelles. Les couleurs vives, le design épuré et la nouvelle marque s'harmonisent afin de renforcer l'idée que le Collège est un nouvel ordre professionnel au champ d'action plus large. Une vaste campagne de lancement a également été prévue afin de soutenir davantage cette importante transition.

Le Conseil croit en l'égalité des chances et s'engage à offrir un environnement sans obstacle qui permet à toute personne de préserver son autonomie et sa dignité. À cette fin, le Conseil a consacré également des ressources afin de s'assurer que le matériel de notre site Web actuel ainsi que celui conçu pour le Collège respectent les normes actuelles de pratique exemplaire prévues dans la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO). Un Plan d'accessibilité pluriannuel a été élaboré afin de décrire les politiques et les mesures prises par le Conseil pour offrir davantage de possibilités aux personnes handicapées. Le plan actuel qui s'étend sur une période de cinq ans (de 2020 à 2025) et qui traite des exigences obligatoires énoncées dans la LAPHO est disponible sur notre site Web et sera publié également sur celui du Collège.

Gouvernance



AGA 2020

Le Conseil a tenu avec succès sa première assemblée générale annuelle (AGA) virtuelle le 17 décembre 2020. Celle-ci comptait 870 CRIC et, pour la première fois, les CRIEE ont assisté à la webémission interactive en direct. Bien que les participants aient été nombreux à regretter de ne pas pouvoir assister à l'événement en personne, l'expérience virtuelle novatrice, qui comprenait une participation téléphonique, a favorisé la synergie constructive des membres.

Le CRCIC a accueilli avec plaisir l'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, à titre de conférencier principal. Présent à distance au moyen d'une webcam, le ministre a offert des nouvelles du ministère fédéral de l'Immigration et a répondu aux questions soumises par les participants.

Parmi les points à l'ordre du jour de l'AGA, notons la ratification des amendements au règlement administratif par le conseil d'administration pour faciliter la transition vers le Collège, la réception des états financiers annuels du Conseil pour l'exercice financier ayant pris fin le 30 juin 2020 et l'annonce des résultats à l'élection précédente du conseil d'administration.

Amélioration de la structure de gouvernance du Conseil

En prévision de la transition vers le Collège, le Comité de la gouvernance et des mises en candidature du conseil d'administration (CA) a entrepris, sur ordre du président du CA, le développement d'un cadre et d'un profil de compétences dans le but d'aider le CA à choisir les futurs candidats au CA et aux divers comités. Il est à espérer que ce travail, qui sera remis au CA transitoire, constituera la base pour sélectionner les futurs dirigeants de la profession.

Transition vers le Collège

Les renseignements transmis par le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté en mai 2021 ont confirmé l'intention du ministre d'approuver la demande de transition vers le Collège (soumise en décembre 2020) et de fixer la date de prorogation à l'automne 2021. Tout de suite après, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a publié la version préliminaire du *Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* en vue d'une consultation publique. Le Conseil et bien d'autres parties prenantes ont transmis des commentaires détaillés sur le Code à IRCC qui les passera en revue afin de mettre en place la version finale du Code avant l'ouverture du Collège. Le personnel du Conseil a collaboré avec IRCC afin de fournir d'autres commentaires sur le Code et les autres règlements qui seront promulgués en vertu de la Loi sur le Collège.

Salon de l'immigration et de l'intégration à Montréal, au Québec, mai 2016



Équipe de la haute direction



John Murray, B.A., LL.B., LL.M.

Président et chef de la direction, registraire et secrétaire général par intérim



Russ Harrington, CPA, CGA

Chef des opérations



Michael Huynh, M.Sc., B.C.L., LL.B.

Directeur de la conduite professionnelle



Mary Kennedy

Registraire adjointe



Christopher May

Directeur des affaires publiques et des communications



Beata Pawlowska, Ph. D.

Directrice des normes professionnelles, de la recherche, de l'éducation et des politiques

Conseil d'administration



Stanislav Belevici, LL.L., LL.M., J.D., CRIC
Président
Québec



John A. Burke, CRIC
Vice-président
Ontario



Marty Baram, CRIC
Administrateur
Alberta



Richard Dennis, CRIC
Administrateur
Canada atlantique,
territoires et étranger



Latifa El-Ghandouri, CRIC
Administratrice
Québec
(démission en avril 2021)



Melissa Harris, CRIC
Administratrice
Ontario



Melanie Wen, CRIC
Administratrice
Ouest du Canada



Christina Ashmore
Administratrice d'intérêt public



John Cockerill
Administrateur d'intérêt public



Tim D'Souza
Administrateur d'intérêt public



Leanne McGeachy
Administratrice d'intérêt public



Samantha Psoch
Administratrice d'intérêt public

Comités

Comité consultatif du Tribunal

Michael Huynh	<i>Président</i>
Stanislav Belevici	<i>Vice-président</i>
John Cockerill	<i>Membre</i>
Samantha Psoch	<i>Membre</i>
Cindy Ramkissoo-Shears	<i>Membre</i>
Laurie Sanford	<i>Membre</i>

Comité de la gouvernance et des mises en candidature

Melanie Wen	<i>Présidente</i>
Samantha Psoch	<i>Vice-présidente</i>
Marty Baram	<i>Membre</i>
John Burke	<i>Membre</i>
Tim D'Souza	<i>Membre</i>
Latifa El-Ghandouri	<i>Membre (démission en avril 2021)</i>
Melissa Harris	<i>Membre</i>

Comité de liaison de politique

Richard Dennis	<i>Président</i>
Latifa El-Ghandouri	<i>Présidente (démission en avril 2021)</i>
Tarek Allam	<i>Membre</i>
Alli Amlani	<i>Membre</i>
John Burke	<i>Membre</i>
Melissa Harris	<i>Membre</i>
Ron McKay	<i>Membre</i>

Comité des finances et de la vérification

Tim D'Souza	<i>Président</i>
Christina Ashmore	<i>Vice-présidente</i>
Marty Baram	<i>Membre</i>
John Cockerill	<i>Membre</i>
Leanne McGeachy	<i>Membre</i>
Melanie Wen	<i>Membre</i>

Comité des inscriptions et de l'éducation

Richard Dennis	<i>Président</i>
Christina Ashmore	<i>Vice-présidente</i>
Marty Baram	<i>Membre</i>
John Burke	<i>Membre</i>
Melissa Harris	<i>Membre</i>

Comité des relations externes et des communications

Melanie Wen	<i>Présidente</i>
Melissa Harris	<i>Vice-présidente</i>
John Cockerill	<i>Membre</i>
Latifa El-Ghandouri	<i>Membre (démission en avril 2021)</i>
Ildiko Hegyi	<i>Membre</i>
Ehab Mohammed	<i>Membre</i>

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Leanne McGeachy	<i>Présidente</i>
Marty Baram	<i>Vice-président</i>
Latifa El-Ghandouri	<i>Vice-présidente (démission en avril 2021)</i>
Stanislav Belevici	<i>Membre</i>
Samantha Psoch	<i>Membre</i>
Melanie Wen	<i>Membre</i>

**CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN
IMMIGRATION DU CANADA**

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2021

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

30 JUIN 2021

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Bilan	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats d'exploitation	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du **Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada**, qui comprennent le bilan au 30 juin 2021 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada** au 30 juin 2021, ainsi que ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Base de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'entité, conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers qui ne contiennent aucune inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de la préparation des présents états financiers, la direction est chargée d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités, de fournir des renseignements, le cas échéant, sur les questions liées à la continuité d'exploitation et d'avoir recours au principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit des états financiers


Nous avons pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur, et de publier un rapport d'audit qui inclut notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent découler d'une fraude ou d'une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques que prennent les utilisateurs sur la base des présents états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre, nous effectuons ce qui suit :

- Cerner et évaluer les risques d'inexactitude importante découlant d'une fraude ou d'une erreur dans les états financiers, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques, et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une inexactitude importante découlant d'une fraude est plus élevé que pour une inexactitude découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions délibérées, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Comprendre le contrôle interne qui présente un intérêt pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais pas en vue d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Évaluer l'à-propos des conventions comptables utilisées et la vraisemblance des estimations comptables et de l'information à fournir y afférente préparées par la direction.
- Tirer des conclusions sur l'à-propos du recours par la direction au principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur l'information à fournir connexe figurant dans les états financiers ou, si ladite information à fournir est inadéquate, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des conditions ou des événements futurs pourraient entraîner la cessation des activités de l'entité.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris l'information à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle de l'entité.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance concernant, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus de l'audit et les conclusions d'audit importantes, y compris les insuffisances importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.

Toronto, Canada
24 septembre 2021


Comptables professionnels agréés
Comptables publics agréés

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

BILAN

30 JUIN 2021

	2021	2020
<hr/>		
ACTIF		
À COURT TERME		
Trésorerie	653 412 \$	644 631 \$
Placements à court terme [note 2]	13 485 778	9 902 736
Comptes débiteurs	115 867	2 017 801
Charges payées d'avance	<u>152 778</u>	<u>246 343</u>
	14 407 835	12 811 511
IMMOBILISATIONS [note 3]	<u>209 562</u>	<u>292 378</u>
	<u>14 617 397 \$</u>	<u>13 103 889 \$</u>
<hr/>		
PASSIF		
À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer [note 4]	737 588 \$	758 252 \$
Produit constaté d'avance	<u>243 637</u>	<u>347 750</u>
	<u>981 225</u>	<u>1 106 002</u>
ACTIF NET		
NON AFFECTÉ	8 162 111	5 705 509
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	209 562	292 378
AFFECTÉ EN INTERNE À LA TRANSITION AU COLLÈGE [notes 7 et 9]	2 369 499	3 000 000
AFFECTÉ EN INTERNE AU DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TI [notes 7 et 9]	<u>2 895 000</u>	<u>3 000 000</u>
	<u>13 636 172</u>	<u>11 997 887</u>
	<u>14 617 397 \$</u>	<u>13 103 889 \$</u>
<hr/>		

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Tim D'Souza October 13, 2021 Administrateur

Stan Belovici October 13, 2021 Administrateur

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021

	Non affecté	Investi en immobilisations	Réserve pour la transition au collège [Note 7]	Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI [Note 7]	2021	2020
SOLDE - Début de l'exercice	5 705 509 \$	292 378 \$	3 000 000 \$	3 000 000 \$	11 997 887 \$	8 857 879 \$
Excédent des produits sur les charges	2 492 228	(118 442)	(630 501)	(105 000)	1 638 285	3 140 008
Changement net des immobilisations	(35 626)	35 626	-	-	-	-
SOLDE - Fin de l'exercice	8 162 111 \$	209 562 \$	2 369 499 \$	2 895 000 \$	13 636 172 \$	11 997 887 \$

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Cotisations	11 362 759 \$	11 200 660 \$
Frais d'examen	2 273 442	583 975
Intérêts créditeurs	87 590	265 149
Frais d'annulation et autres produits	<u>6 067</u>	<u>196 741</u>
	<u>13 729 858</u>	<u>12 246 525</u>
CHARGES		
Amortissement	118 442	129 410
Créances irrécouvrables (récupération)	(5 929)	55 712
Gouvernance [note 6]	157 869	486 671
Technologie de l'information	494 687	322 241
Assurance	118 986	125 003
Intérêts et frais bancaires	463 994	229 441
Frais administratifs et généraux	173 582	265 569
Gestion de la pratique et éducation	81 901	66 223
Conduite professionnelle et discipline	1 006 280	722 359
Honoraires	671 266	676 593
Affaires publiques et communications	469 933	258 406
Inscription et examen	633 884	156 938
Loyer	666 492	525 453
Salaires et avantages sociaux	6 927 952	4 935 380
Traduction	84 319	50 078
Déplacements	<u>1 094</u>	<u>101 040</u>
	<u>12 064 752</u>	<u>9 106 517</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LA PERTE SUIVANTE	1 665 106	3 140 008
SUR LA DISPOSITION D'IMMOBILISATIONS	<u>(26,821)</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>1 638 285 \$</u>	<u>3 140 008 \$</u>

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2021

	2021	2020
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 638 285 \$	3 140 008 \$
Rajustement		
Amortissement	118 442	129 410
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	<u>26 821</u>	<u>-</u>
	1 783 548	3 269 418
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	1 901 934	(1 835 233)
Charges payées d'avance	93 565	(137 631)
Comptes créditeurs et charges à payer	(20 662)	89 876
Produit constaté d'avance	<u>(104 113)</u>	<u>311 100</u>
	<u>3 654 272</u>	<u>1 697 530</u>
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à court terme, net	(3 583 042)	(1 381 066)
Acquisition d'immobilisations	(68 949)	(156 867)
Produit de la vente d'immobilisations	<u>6 500</u>	<u>-</u>
	<u>(3 645 491)</u>	<u>(1 537 933)</u>
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	8 781	159 597
TRÉSORERIE - Début de l'exercice	<u>644 631</u>	<u>485 034</u>
TRÉSORERIE- Fin de l'exercice	<u><u>653 412 \$</u></u>	<u><u>644 631 \$</u></u>

CONSEIL DE RÉGLEMENTATION DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2021

NATURE DES OPÉRATIONS

Le Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (« CRCIC » ou le « Conseil ») est l'organisme national de réglementation et d'attribution du permis des particuliers qui exercent à titre onéreux la profession de consultant en immigration ou en citoyenneté au Canada, ainsi que des conseillers d'étudiants étrangers.

Le CRCIC est une organisation sans but lucratif qui a été constituée sans capital-actions le 18 février 2011 et qui a poursuivi ses activités sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. L'autorité du Conseil a été désignée selon la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (Canada) et la *Loi sur la citoyenneté* (Canada) et leurs règlements d'application. Le Conseil est exonéré de l'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Conseil fonctionne comme une organisation à but non lucratif financièrement autonome et autosuffisante qui dépend des cotisations de ses membres et qui est une entité sans titres de propriété transférables. Le Conseil est organisé et fonctionne exclusivement à des fins sociales, éducatives et professionnelles et à d'autres fins non lucratives. L'assemblée générale annuelle (AGA) se tient chaque année, et chaque membre actif a le droit d'y assister en personne.

Le mandat du CRCIC est le suivant :

- Promouvoir et protéger l'intérêt public en régissant et en réglementant l'exercice de la profession de consultant en immigration et en citoyenneté par les particuliers et les cabinets;
- Établir des exigences en matière de formation pour l'admission à la profession;
- Agréer les professionnels, à savoir les consultants réglementés en immigration canadienne (CRIC) et les conseillers réglementés en immigration pour étudiants étrangers (CRIIE);
- Superviser le perfectionnement professionnel et la conduite de ses membres et des personnes inscrites;
- Recevoir, examiner et régler les plaintes contre ses membres agréés et les personnes inscrites;
- Administrer une procédure disciplinaire pour sanctionner ses membres et les personnes inscrites dont le perfectionnement professionnel et la conduite ne répondent pas aux normes du CRCIC.

Voir la note 9 sur la transition du Conseil au Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le « Collège »).

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) du Canada.

Aux fins de l'établissement des états financiers, les comptes du Conseil ont été classés dans les fonds suivants :

Investi en immobilisations

Les fonds investis en immobilisations représentent l'actif, le passif, les produits et les charges liés aux immobilisations du Conseil, y compris les acquisitions et les cessions.

1. **RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES** [suite]

a) **Méthode de présentation** [suite]

Réserve pour la transition au Collège

La réserve affectée en interne à la transition vers le Collège a été établie par le conseil d'administration afin de soutenir la transition du Conseil vers le Collège.

Réserve pour le développement de l'infrastructure de TI

La réserve affectée en interne au développement de l'infrastructure de TI a été établie par le conseil d'administration afin d'apporter un soutien à l'examen et à la modernisation de l'infrastructure de la technologie de l'information (« TI »).

b) **Comptabilisation des produits**

Les cotisations non remboursables sont reportées et constatées à titre de produits sur la durée de la période d'adhésion.

Les produits tirés des examens et les frais d'annulation et autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés sur une base proportionnelle au temps.

c) **Amortissement**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les coûts de développement de logiciels en cours ne sont pas amortis tant que le projet n'est pas terminé. L'amortissement est passé en charges sur la durée de vie utile estimée de l'actif selon la méthode suivante :

Matériel informatique	3 ans selon la méthode linéaire
Logiciels	2 ans selon la méthode linéaire
Matériel de bureau	3 ans selon la méthode linéaire
Mobilier	10 ans selon la méthode linéaire
Améliorations locatives	10 ans selon la méthode linéaire
Matériel d'exposition	5 ans selon la méthode linéaire
Équipement de technologies de l'information et de la communication	7 ans selon la méthode linéaire

Le Conseil examine la dépréciation des immobilisations lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation et que la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable nette, une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la juste valeur est inférieure à la valeur comptable.

d) **Instruments financiers**

Le Conseil comptabilise ses instruments financiers lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Lors de la comptabilisation initiale, le Conseil peut choisir irrévocablement d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à sa juste valeur. Le Conseil n'a pas procédé à un tel choix au cours de l'exercice.

Les actifs financiers évalués à la fraction amortie du coût sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de toute réduction de valeur est comptabilisé dans le résultat net. Toute perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, directement ou par rajustement d'un compte de correction de valeur, à condition qu'elle ne soit pas supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de la reprise est comptabilisé dans le résultat net.

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES [suite]

d) Instruments financiers [suite]

Les coûts d'opération et les frais de financement directement attribuables à l'origination, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à leur juste valeur sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice en cours. Inversement, les coûts d'opération et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable desdits instruments financiers évalués ultérieurement à la fraction amortie du coût ou au coût.

Les instruments financiers du Conseil comprennent l'encaisse, les placements à court terme, les comptes débiteurs, ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer. L'encaisse est par la suite évaluée à sa juste valeur, tandis que les autres actifs et passifs financiers sont par la suite évalués à la fraction amortie du coût.

Sauf indication contraire, la valeur comptable des instruments financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur compte tenu des courtes échéances.

e) Baux

Les baux conclus par le Conseil en tant que preneur à bail qui transfèrent au Conseil la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations et les obligations locatives.

Tous les autres baux sont classés à titre de contrats de location-exploitation, dans lesquels les frais de location sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat. Les valeurs d'actif enregistrées sous les contrats de location-acquisition sont amorties selon la même méthode d'amortissement que celle des actifs respectifs. Les obligations enregistrées sous les contrats de location-acquisition sont réduites par les paiements de location, déduction faite des intérêts théoriques.

f) Réduction de valeur de l'actif à long terme

Le Conseil surveille l'utilisation des immobilisations; lorsque l'immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est passé en charges dans l'état des résultats d'exploitation. Au 30 juin 2021, aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des montants déclarés dans les états financiers et les notes afférentes. Les montants présentés et l'information à fournir dans les notes sont déterminés sur la base des meilleures estimations de la direction, fondées sur des hypothèses qui reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus probables et le plan d'action prévu. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des comptes débiteurs et la durée de vie utile estimée des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2. PLACEMENTS À COURT TERME

	2021	2020
CPG, portant intérêt à 0,25 %, échéant le 14 décembre 2021	509 023 \$	-
CPG, portant intérêt à 0,40 %, échéant le 24 juin 2022	505 250	-
CPG, portant intérêt à 0,25 %, échéant le 26 octobre 2021	735 169	-
CPG, portant intérêt à 0,25 %, échéant le 29 octobre 2021	526 974	-
CPG, portant intérêt à 0,45 %, échéant le 28 juillet 2021	500 000	-
CPG, portant intérêt à 0,35 %, échéant le 30 août 2021	2 000 000	-
CPG, portant intérêt à 0,25 %, échéant le 8 septembre 2021	2 000 000	-
CPG, portant intérêt à 0,30 %, échéant le 7 avril 2022	500 000	-
Dépôt à terme, portant intérêt à 0,62 %, échéant le 27 septembre 2021	1 061 410	-
CPG, portant intérêt à 0,50 %, échéant le 4 décembre 2021	101 900	-
CPG, portant intérêt à 0,40 %, échéant le 15 janvier 2022	501 603	-
CPG, portant intérêt à 0,55 %, échéant le 3 août 2021	1 000 000	-
CPG, portant intérêt à 0,39 %, échéant le 31 août 2021	1 024 349	-
CPG, portant intérêt à 0,32 %, échéant le 9 septembre 2021	1 000 000	-
CPG, portant intérêt à 0,45 %, échéant le 29 octobre 2021	1 020 100	-
CPG, portant intérêt à 0,35 %, échéant le 7 avril 2022	500 000	-
CPG, portant intérêt à 1,15 %, échéant le 22 mars 2021	-	700 000
CPG, portant intérêt à 1,90 %, échéant le 27 juillet 2020	-	1 000 000
CPG, portant intérêt à 1,80 %, échéant le 26 octobre 2020	-	722 100
CPG, portant intérêt à 1,80 %, échéant le 28 octobre 2020	-	776 533
CPG, portant intérêt à 1,80 %, échéant le 29 octobre 2020	-	517 655
CPG, portant intérêt à 1,80 %, échéant le 14 décembre 2020	-	500 000
CPG, portant intérêt à 1,05 %, échéant le 24 juin 2021	-	500 000
Dépôt à terme, portant intérêt à 2,00 %, échéant le 27 septembre 2020	-	1 040 598
CPG, portant intérêt à 1,74 %, échéant le 31 juillet 2020	-	500 000
CPG, portant intérêt à 1,74 %, échéant le 31 juillet 2020	-	521 500
CPG, portant intérêt à 1,96 %, échéant le 12 juillet 2020	-	1 000 000
CPG, portant intérêt à 1,72 %, échéant le 28 août 2020	-	500 000
CPG, portant intérêt à 1,72 %, échéant le 28 août 2020	-	524 350
CPG, portant intérêt à 2,01 %, échéant le 24 octobre 2020	-	1 000 000
CPG, portant intérêt à 1,90 %, échéant le 22 novembre 2020	-	100 000
	13 485 778 \$	9 902 736 \$

3. IMMOBILISATIONS

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	381 364 \$	278 991 \$	102 373 \$	106 658 \$
Logiciels	144 897	106 086	38 811	14 787
Matériel de bureau	111 783	97 529	14 254	21 523
Mobilier	162 022	133 159	28 863	77 230
Améliorations locatives	58 684	53 559	5 125	15 512
Matériel d'exposition	6 832	5 735	1 097	1 712
Équipement de technologies de l'information et de la communication	460 956	441 917	19 039	24 062
Coût de développement de logiciels en cours	-	-	-	30 894
	1 326 538 \$	1 116 976 \$	209 562 \$	292 378 \$

4. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales exigibles de 0 \$ [2020 – 832 \$].

5. ENGAGEMENTS

Le Conseil a plusieurs engagements locatifs concernant des locaux et des équipements. Les paiements de location annuels minimums, à l'exclusion de certains droits d'occupation, sont les suivants :

	Locaux de Burlington	Locaux de Montreal	Équipement	Total
2022	358 840	6 787	3 991	369 618
2023	364 073	-	-	364 073
2024	367 811	-	-	367 811
2025	153 255	-	-	153 255

6. GOUVERNANCE

Le conseil d'administration est chargé d'assurer la surveillance de la gouvernance de la direction dans les affaires du Conseil. Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs : 7 administrateurs sont élus parmi les membres (CRIC) par région géographique du Canada et 5 sont des administrateurs d'intérêt public. Les membres du conseil d'administration et des comités sont rémunérés de la façon suivante :

- Président du conseil d'administration - 2 000 \$ par mois.
- Vice-président du conseil d'administration - 700 \$ par mois.
- Administrateurs - 80 \$ par heure pour assister aux réunions du conseil d'administration; et 50 \$ par heure pour assister aux réunions des comités et des groupes de travail, jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.
- Les membres des comités qui ne sont pas des administrateurs sont rémunérés à un taux de 50 \$ par heure jusqu'à concurrence de 1 809 \$ par année.

Les dépenses de gouvernance se composent des éléments suivants :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Jetons de présence des administrateurs	99 168 \$	129 961 \$
Assemblée générale annuelle	55 858	86 684
Réunions	2 593	106 990
Allocation	250	5 099
Assemblée générale extraordinaire des membres	-	157 937
	<u>157 869 \$</u>	<u>486 671 \$</u>

7. TRANSITION AU COLLÈGE ET DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE TI

Au cours de l'exercice, le Conseil a engagé des dépenses pour soutenir la transition du Conseil vers le Collège (voir la note 9). Ces dépenses sont déclarées dans l'état des résultats d'exploitation et sont incluses dans les diverses catégories de dépenses suivantes :

Technologie de l'information	<u>105 000 \$</u>
Gestion de la pratique et éducation	3 050 \$
Honoraires	156 925
Affaires publiques et communications	309 133
Inscription et examen	<u>161 393</u>
	<u>630 501 \$</u>

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conseil est exposé à divers risques par l'intermédiaire de ses instruments financiers. L'analyse suivante présente une mesure de l'exposition au risque et de la concentration des risques de l'entité au 30 juin 2021.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des besoins en liquidités opérationnels, le Conseil ne dispose pas de fonds suffisants pour régler les transactions à la date d'échéance, qu'il soit obligé de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur, ou qu'il soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des comptes créditeurs et des charges à payer ainsi que des engagements.

Le Conseil continue à se concentrer sur le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins en fonds de roulement lié à l'exploitation et aux dépenses en capital. Le Conseil prépare des budgets et des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour répondre à ses obligations.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier entraîne une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. Les instruments financiers du Conseil qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit concernent principalement les comptes débiteurs. Le Conseil gère son exposition à ce risque en évaluant la solvabilité des nouveaux membres et en surveillant les soldes en souffrance des membres. Les comptes débiteurs sont présentés après déduction d'une provision pour créances douteuses de 1 026 019 \$ [862 118 \$ en 2020].

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison du taux de change. Le Conseil n'est exposé à aucun risque de change.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché. Le Conseil est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements à court terme et gère ce risque en essayant de maximiser le rendement de ses placements à court terme.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Conseil n'est exposé à aucun autre risque de prix.

9. TRANSITION AU COLLÈGE

Le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, l'honorable Marco Mendicino, a annoncé que la prorogation du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada (Conseil) à titre de Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (Collège) entrera en vigueur le 23 novembre 2021.

En vertu du paragraphe 84 (1) de la *Loi sur le Collège des consultants en immigration et en citoyenneté* (la Loi sur le Collège), le Conseil, avec l'approbation des membres, s'est vu autorisé à demander une prorogation à titre de Collège. Le Conseil a obtenu l'approbation des membres le 19 septembre 2019 et a demandé la prorogation le 11 décembre 2020.

En vertu de la Loi sur le Collège, le Collège sera régi par un conseil d'administration transitoire qui supervisera l'approbation du règlement administratif initial et des autres procédures du Collège. Cette période de transition prendra fin lorsque le ministre aura publié une dernière ordonnance établissant le nombre d'administrateurs et la composition finale du conseil d'administration du Collège et qu'il aura déterminé la date à laquelle le nouveau conseil d'administration entrera en fonction.

Le nouveau Collège disposera de pouvoirs accrus pour réglementer la profession de services-conseils en immigration dans l'intérêt du public, y compris de nouveaux pouvoirs lui permettant d'enquêter sur les praticiens non autorisés et de les poursuivre en justice. Ces changements permettront de mieux protéger les Canadiens, les nouveaux arrivants et les consultants en immigration autorisés à pratiquer. L'obtention de pouvoirs légaux d'autoréglementation en vertu de la Loi sur le Collège marque un jalon important dans le développement et la réglementation de cette profession.

10. PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de la COVID-19 était une pandémie mondiale. Cette déclaration a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes. Pendant l'exercice financier, le Conseil a continué à fermer ses bureaux et à maintenir des protocoles de travail à domicile obligatoire. Au moment de l'approbation des présents états financiers, le Conseil évalue la date et la nature d'un retour au bureau. On estime que cette date sera en 2022. Comme la pandémie a eu des effets considérables sur les activités de certains titulaires de permis, il existe de l'incertitude quant à l'impact sur les opérations futures, et la direction n'est pas en mesure de fournir à l'heure actuelle une estimation de l'effet financier total de toute réduction prévue des produits tirés de l'octroi de permis.

11. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Certains des chiffres de la période précédente ont été reclassés, le cas échéant, pour se conformer à la présentation utilisée pour l'exercice en cours.
